

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
7<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983  
(83<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Vendredi 19 Novembre 1982.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN VIVIEN

1. — Loi de finances pour 1983 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7428).

#### Communication et radiotélévision.

M. le président.

M. Forgues, rapporteur spécial de la commission des finances pour la communication et la radiotélévision.

M. Boucheron (Charente), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la communication.

M. Alain Escouffé, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la radiotélévision.

MM. Robert-André Vivien, Fillion, ministre de la communication,  
Alain Madelin, Toubon, Alain Bonnet,  
Schreiner,  
Hage,

M<sup>me</sup> Louise Moreau,

MM. Christian Goux,  
Queyranne,  
Merceleca, François d'Aubert,  
François d'Aubert.

*Rappel au règlement (p. 7442).*

MM. Robert-André Vivien, le président.

MM. Pinard,  
Loncle.

M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances,  
MM. le ministre, Alain Bonnet.

*Rappel au règlement (p. 7448).*

MM. François d'Aubert, le président.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Alain Bonnet, Loncle.

*Rappel au règlement (p. 7450).*

MM. Toubon, le président.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Décision du Conseil constitutionnel (p. 7450).

3. — Election des membres du conseil de Paris et des conseils municipaux de Lyon et de Marseille. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 7450).

4. — Ordre du jour (p. 7450).

**PRESIDENCE DE M. ALAIN VIVIEN,**  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

**LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)**

**Suite de la discussion d'un projet de loi.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165).

**COMMUNICATION ET RADIOTELEVISION**

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la communication et des lignes 60 à 62 de l'état E annexé à l'article 44 concernant la radiotélévision.

Les temps de parole prévus pour cette discussion sont de : trente minutes pour les commissions, une heure quarante minutes pour les groupes et trente-cinq minutes pour le Gouvernement, intervention principale et phase des questions comprises.

Comme il a été convenu avec l'accord du Gouvernement, M. le ministre n'interviendra qu'après les orateurs inscrits.

Mes chers collègues, avant de donner la parole à M. Forgues, je vous rappelle que nous sommes arrivés au dernier jour de la première lecture du projet de loi de finances et que, après examen du budget de la communication sur lequel une quarantaine d'amendements sont d'ores et déjà déposés, viendra l'examen du budget de la consommation, des articles non rattachés et des articles de récapitulation.

Etant donné le délai limité qui nous reste pour le débat, je dois vous avertir dès maintenant que je ferai respecter très strictement les temps de parole.

**M. Alain Madelin.** Cinq minutes !

**M. Robert de Caumont.** Sabotage ! (Sourires.)

**M. le président.** La parole est à M. Forgues, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la communication et la radiotélévision.

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre de la communication, mes chers collègues, la discussion du projet de budget de la communication est l'occasion de procéder à l'examen d'ensemble d'un secteur de plus en plus diversifié — presse écrite, radiodiffusion, télévision, nouvelles techniques de communication — mais dont tous les éléments sont en fait étroitement interdépendants, qu'il s'agisse de leur statut, de leurs ressources et de leurs perspectives de développement.

Le vote de la nouvelle loi sur la communication audiovisuelle a ouvert, à cet égard, un champ de possibilités et de liberté qu'avaient trop longtemps interdit les anciens monopoles et les anciennes tutelles.

Le présent projet de budget porte bien évidemment la marque de ce changement. S'il reste, en effet, un budget d'attente en ce qui concerne les moyens traditionnels de la politique de l'information, il permet dès maintenant la mise en œuvre effective de la nouvelle loi.

En ce qui concerne la politique de l'information, le budget de 1983 est un budget d'attente. Il y a reconduction pure et simple des mécanismes et des formes d'aides traditionnels. Le Gouvernement poursuit sa réflexion sur des problèmes qui appelleront eux aussi, dans un proche avenir, des mesures d'ensemble.

Examinons l'évolution des moyens des services de l'information et des aides à la presse.

Les dépenses réelles de fonctionnement du service juridique et technique de l'information passent de 9,189 millions de francs à 9,991 millions de francs, soit une progression de 8,72 p. 100.

Compte tenu des tâches très étendues de ce service, notamment avec la mise en œuvre de la loi sur la communication audiovisuelle, cette augmentation est insuffisante. Je rappelle que le service juridique et technique de l'information est chargé de suivre l'ensemble des problèmes juridiques techniques et financiers de la presse et de la radiotélévision.

Les aides directes à la presse s'élèvent dans le budget de 1983 à 154 824 868 francs, soit une progression de 8 p. 100.

Ce taux de progression est marqué par l'effort de rigueur budgétaire.

Pour ce qui concerne les aides indirectes, je regrette l'insuffisance de l'évaluation de ces aides.

Le taux de T.V.A. à 4 p. 100 et l'article 39 bis du code général des impôts sont reconduits.

On doit espérer que la mise au point d'un dispositif répondant mieux aux besoins de l'ensemble des entreprises de presse en matière d'investissement permettra le remplacement de l'article 39 bis du code général des impôts qui ne s'applique qu'aux entreprises faisant des bénéfices.

La situation de l'agence France-Presse suscite toujours les mêmes préoccupations.

Les crédits pour 1983 concernant les abonnements des administrations de l'Etat s'élèvent à 328,4 millions de francs, soit une augmentation de 15,47 p. 100. Ces crédits constituent une part très importante des recettes de l'agence France-Presse, plus de 60 p. 100.

On regrettera que l'agence France-Presse n'ait pas les moyens de créer un service de téléphoto international comme les autres grandes agences étrangères. Il permettrait en effet à l'agence de développer ses implantations à l'étranger.

Examinons maintenant le secteur de la communication audiovisuelle.

Le budget de la communication audiovisuelle permettra de mettre en œuvre effectivement la loi du 29 juillet 1982 qui a mis en place les fondements d'une véritable politique de la communication audiovisuelle dans notre pays.

La Haute autorité disposera de 12,3 millions de francs de crédits qui permettront en outre le fonctionnement du comité consultatif pour les radios privées locales.

Le conseil national de la communication audiovisuelle disposera de 1,26 million de francs.

Les ressources du service public de la radiodiffusion et de la télévision qui comprend notamment T.F. 1, Antenne 2, F.R. 3, la S.F.P., l'I.N.A., Radio France, R.F.L., T.D.F. s'élèveront à 9,780 milliards, soit une augmentation de 24,7 p. 100.

Ce budget provient du produit de la redevance, de la publicité et des concours de l'Etat.

La redevance est augmentée de 11 p. 100. Elle passe de 280 à 311 francs pour les postes en noir et blanc et de 424 à 471 francs pour les postes en couleur.

Mais les personnes âgées de plus de soixante ans et non imposées sur le revenu sont exonérées de la taxe. Au total, 1,8 million de personnes seront exonérées.

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la communication.** Très bien !

**M. Alain Boucquet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la radiotélévision.** Excellent !

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Outre le produit de la redevance pour droit d'usage, une taxe sur les magnétoscopes est instituée. Elle a été fixée à 471 francs.

Au total, les ressources parafiscales de la radio-télévision devraient s'établir pour 1983 à 5 804 millions de francs, soit une augmentation de 15,5 p. 100.

Les ressources publicitaires s'élèvent à 2 438 millions de francs, soit une augmentation de 20,4 p. 100. Elles représentent 24,9 p. 100 des ressources globales de la radiotélévision.

Le fait marquant de l'année 1983 sera l'introduction de la publicité à F.R. 3 : 250 millions de francs.

De ce fait, la progression des ressources publicitaires de T.F. 1 et Antenne 2 est très modeste puisqu'elle est respectivement de 7,5 p. 100 et de 8,7 p. 100.

Examinons maintenant les concours de l'Etat.

On note d'abord que 151,5 millions de francs correspondent à des dotations en capital et au financement de la phase préopérationnelle du satellite franco-allemand à diffusion directe.

Ensuite, 96,75 millions de francs seront versés au titre de la contribution du ministère des relations extérieures à l'action radiophonique extérieure.

Enfin, le F.D.E.S. accordera un prêt de 75 millions de francs pour le financement de la phase préopérationnelle du satellite de diffusion directe.

Un gros effort est fait pour mettre en place la décentralisation.

Radio France recevra une dotation de 135 millions de francs pour permettre le fonctionnement des stations locales créées en 1982 et la création de nouvelles stations, et une dotation de 84 millions de francs pour permettre le passage des anciennes stations F.R. 3 sous la tutelle de Radio France.

Pour 1983, F.R. 3 disposera de 144 millions de francs pour créer de un à trois sociétés régionales.

Pour les stations et futures sociétés régionales d'outre-mer, une dotation de 76 millions de francs est prévue.

Pour la S.F.P., votre rapporteur remarque que les dotations en capital sont importantes. Mais à travers le problème du rôle effectif de l'agence France-Presse, se pose le problème plus général de l'aptitude de la télévision française à demeurer un instrument de création et de culture. A cet égard, il est souhaitable que dans les comptes des différentes sociétés les dotations effectivement consacrées à la création originale et aux créateurs soient mieux individualisées.

En ce qui concerne T.D.F., votre rapporteur regrette très vivement que les crédits destinés à la résorption des zones d'ombre pour la télévision subissent une baisse très importante, ils passent de 64,76 millions de francs en 1982 à 43 millions de francs en 1983.

Le budget de l'institut national de l'audiovisuel est fixé à 295,3 millions de francs soit une progression normale de 9 p. 100.

**M. le président.** Il ne vous reste plus que deux minutes, mon cher collègue.

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Ce sera suffisant, monsieur le président.

Le fonds d'aide aux radios locales privées prévu par la loi du 29 juillet 1982 recevra 70 millions de francs provenant d'une taxe sur les recettes de publicité radiodiffusée et télévisée.

Pour le câblage, un effort important est prévu par l'Etat dans le projet de budget de 1983 : 393 millions de francs sont consacrés à la vidéocommunication — fibres optiques — et 1,7 milliard de francs à la télématique grand public. Le conseil des ministres du 3 novembre dernier a approuvé le lancement d'un programme d'équipement du pays en réseau câblé de télécommunication.

**M. Alain Bonnet.** C'est très bien !

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** La commission des finances, après avoir examiné les crédits de la communication, a formulé quatre observations, dont deux me paraissent particulièrement significatives.

La commission demande l'abrogation de la circulaire du 11 septembre 1980 de M. Raymond Barre qui fixe un seuil de 1 000 habitants pour que des crédits de l'Etat soient consacrés à l'équipement des zones d'ombre pour la réception effective des trois chaînes, ce qui aboutit à pénaliser gravement les habitants et les collectivités locales des régions de montagne.

**M. Robert de Caumont.** C'est très grave !

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Si le satellite à diffusion directe permettra à ces zones de bénéficier des programmes nationaux ou européens, il n'en sera pas de même pour les programmes régionaux.

**M. Alain Bonnet.** Très juste !

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Or nous sommes très attachés à la décentralisation effective, y compris de la production audiovisuelle.

La seconde remarque, qui me semble revêtir un intérêt tout particulier, va dans le sens de la loi adoptée le 29 juillet dernier. La commission demande que soient insérées dans les cahiers des charges des sociétés de télévision des dispositions leur imposant de programmer, dès 1983, grâce notamment au système Anti-pe, 1 000 heures d'émissions sous-titrées pour permettre l'accès aux programmes des sourds et des malentendants. J'espère, monsieur le ministre, que vous pourrez nous donner quelques bonnes nouvelles à ce sujet.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances a adopté votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur Forgues, d'avoir bien voulu respecter votre temps de parole.

La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la communication.

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, ce rapport, nouveau pour une partie, présente les dotations affectées aux organismes publics d'information et de communication, ainsi que les aides publiques à la presse. Nouveau, disais-je, car, pour la première fois cette année, seront votés les crédits consacrés au fonctionnement des nouvelles structures de l'audiovisuel, structures créées par la loi du 29 juillet 1982.

Du texte aux actes, de la loi instaurant une Haute autorité, un conseil national de la communication audiovisuelle et une commission consultative pour les radios locales privées, de la loi aux crédits affectés, voilà une volonté affirmée, de passer à l'action et de nous en donner tous les moyens.

N'a-t-on pas tout dit et le contraire de tout sur ce texte de loi ? N'a-t-on pas combattu l'idée même de la Haute autorité ? Voici pourtant qu'affluent les demandes d'intervention, d'arbitrage, de saisine de cette structure. L'opposition elle-même n'hésite plus à l'interroger ou à l'interpeller.

N'est-ce pas là un juste retour des choses ? N'est-ce pas là la confirmation de la justesse du texte de loi, de la justesse de vue du ministre et du Gouvernement quant à l'affirmation, depuis de longues années, de la nécessité de ce « conseil des sages », du besoin d'un monde audiovisuel indépendant, maître de lui-même et de son avenir ? C'est bien cela l'esprit de cette loi, c'est déjà cela dans le quotidien, c'est assurément cela qui a présidé à la réflexion de la Haute autorité dans sa déclaration parue le 11 novembre 1982 dans un quotidien du soir, déclaration suffisamment explicite pour que j'aie jugé bon de la joindre au rapport.

Crédits justifiés, donc, pour la Haute autorité et nous verrons à l'expérience ce qu'ils devront être l'année prochaine.

Deuxième structure novatrice : le conseil national de la communication audiovisuelle. Il est urgent de l'installer, monsieur le ministre, indispensable qu'il est à la bonne application de la loi et à la réflexion sur le système audiovisuel. Au total, 1 255 000 francs pour 1983 : voilà les crédits dont disposera cet organisme. Une part de la ligne budgétaire provient d'un transfert des crédits attribués au Haut conseil de l'audiovisuel aujourd'hui disparu. Les emplois existaient déjà, deux postes venant de ce Haut conseil, deux autres du service juridique des techniques de l'information, le S.J.T.I.

Enfin, 1,13 million de francs sont alloués à la commission consultative des radios locales privées. Ces crédits correspondent simplement aux frais de personnel — cinq emplois — et aux dépenses de fonctionnement de cette commission.

Voilà donc inscrits au projet de budget de 1983 tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la loi du 29 juillet 1982. Si nous pouvons déjà juger de l'indépendance de la Haute autorité, il nous faudra, en revanche, attendre ce qu'il en est des deux autres structures.

Les crédits du S.J.T.I. avaient été notablement augmentés en 1982, de 36,9 p. 100. Ils sont cette année à peine maintenus, voire légèrement diminués, puisqu'ils passent de 10,40 millions de francs à 10,06 millions de francs.

Le S.J.T.I. joue incontestablement un rôle d'accompagnement et de réflexion — préparation de la réforme sur l'audiovisuel, commission Moinot, rédaction de dérogations au monopole, négociations sur les futures négociations collectives, etc. — mais il assure toujours le suivi des régimes économique et juridique du secteur audiovisuel et les études des nouveaux médias et des techniques nouvelles. Il devra enfin prendre en charge toute la réflexion sur l'avenir du secteur de la presse et de la communication. Voilà donc, là encore, justifiés les crédits qui lui sont affectés.

L'agence France-Presse vit en revanche une contradiction difficile à assumer.

Comment jouer le rôle d'une grande agence de presse internationale, comment participer au redéploiement de l'action et de la présence de la France à l'étranger alors que ses difficultés budgétaires lui imposent, au mieux, un maintien à niveau et la même stratégie que celle de l'année passée ?

Globalement, certes, l'augmentation de 15,46 p. 100 de la part de l'Etat n'est pas négligeable, mais elle ne doit pas cacher le débat de fond, qui porte sur deux causes de déséquilibre budgétaire. D'une part, le réajustement des tarifs de l'année 1982 n'a toujours pas été résolu. D'autre part, la hausse des tarifs acceptée est de 17,43 p. 100. Or, le conseil d'administration de l'agence France-Presse avait souhaité 22,30 p. 100, au pire 19,60 p. 100. Nous en sommes loin.

Si aucune mesure supplémentaire n'est prise, que vont impliquer dans le fonctionnement de l'agence ces écarts tarifaires ? Pourriez-vous nous rassurer à ce sujet, monsieur le ministre ?

Au-delà de ces inquiétudes, nous devons nous féliciter des résultats obtenus par l'agence dans trois domaines. Les banques de données informatiques — A.F.P. - Agora, Agora-économique et Agora-documentaire — ont fait l'objet d'un effort considérable puisque les abonnements ont doublé en un an. Le service téléphotographique enregistre un développement notable de son activité. A l'étranger, la couverture de certaines zones géographiques a été largement améliorée. Mon collègue René Drouin vous interrogera plus précisément à ce sujet.

En revanche, et c'est très dommageable, l'extension vers l'étranger du service téléphotographique se voit une fois encore repoussée pour des raisons budgétaires.

L'agence France-Presse, monsieur le ministre, est une grande agence. Nous devons non seulement la soutenir mais tout faire pour qu'elle soit concurrentielle et même pour qu'elle devienne

meilleure que les grandes agences étrangères. Les hommes qui l'animent en sont parfaitement capables. Donnez-leur les moyens d'être les premiers partout.

J'examinerai enfin les aides à la presse. Mon propos sera bref, car c'est un authentique budget de reconduction que vous nous proposez, la rigueur budgétaire limitant son augmentation à 8 p. 100.

Comme l'an dernier, le fonds d'aide à l'expression de la presse française à l'étranger est trop faiblement doté, même si l'attribution des aides est mieux gérée et de manière plus sélective, même si nous relevons quelques sujets de satisfaction, comme la progression des exportations : 73 p. 100 en Amérique du Nord, 37 p. 100 au Brésil et 30 p. 100 au Mexique.

Mais je vous dirai ma colère de voir qu'Hachette expédie ses publications vers l'Extrême-Orient en passant par la K. L. M., compagnie aérienne néerlandaise, qui pratique des tarifs inférieurs de 50 p. 100 à ceux d'Air France et d'U. T. A. Quelle contradiction, au moment où nous demandons à la presse de contribuer à la présence française à l'étranger ! Je vous demande de faire en sorte que les négociations entre la profession et les compagnies aériennes françaises aboutissent à la réduction générale des tarifs, à l'assimilation des quotidiens aux périodiques et à la suppression des minima de poids.

Le fonds d'aide aux quotidiens à faible capacité budgétaire est également reconduit. A ce jour, *La Croix*, *L'Humanité* et *Libération* en ont bénéficié, alors que *Le Quotidien de Paris* a refusé toute aide. La commission regrette que nous ne puissions étendre le bénéfice de ce fonds à d'autres publications en situation délicate.

Le problème de la diffusion des publications dans les départements et les territoires d'outre-mer reste entier, avec des écarts de tarifs beaucoup trop importants, que nous déplorons vivement.

Enfin, les aides indirectes sont inchangées, qu'il s'agisse des tarifs postaux préférentiels, des tarifs postaux internationaux ou du régime fiscal des entreprises de presse. En effet, le régime spécial des provisions pour investissements est reconduit et la taxe à la valeur ajoutée reste fixée à 2,1 p. 100 ou à 4 p. 100 selon les périodiques.

La situation de la presse appelle des réformes responsables et raisonnables, notamment du régime juridique et du régime fiscal qui lui sont appliqués.

**M. Jacques Toubon.** Et voilà le service public de la presse !

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis.** Je souhaite, monsieur le ministre, que vous engagiez, le plus rapidement possible, une réflexion sur ces thèmes, ainsi que sur l'entreprise de communication en général. C'est pour cela que nous acceptons et que nous soutenons ce budget de reconduction.

Pour conclure, j'indique que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la communication, sous réserve de trois observations.

Elle insiste d'abord sur la nécessité de mettre en place rapidement les structures de participation prévues par la loi du 29 juillet 1982 : conseil national et comités régionaux de la communication audiovisuelle.

Elle souhaite ensuite que l'aide aux quotidiens nationaux à faible capacité publicitaire soit étendue, notamment, à la presse départementale et locale d'opinion.

Elle demande enfin que l'année 1983 soit celle de la réforme attendue du statut de la presse et des aides à la presse. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bocquet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la radiotélévision.

**M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen des crédits de la radiotélévision pour 1983 intervient au moment où la question se pose avec force de donner au service public les moyens de son développement.

L'irruption des technologies nouvelles nous promet un véritable bouleversement des systèmes de communication et, face à ce bouleversement, il s'agit de ne pas rester l'arme au pied. L'enjeu est à la fois simple et capital :

Pourra-t-on, dans les années à venir, maîtriser démocratiquement le développement de ces techniques ou bien celles-ci seront-elles confisquées par les intérêts privés et partisans ?

Serviront-elles à enchaîner, à aliéner, à isoler encore plus le citoyen, ou seront-elles des facteurs de connaissance, de convivialité, d'épanouissement individuel et collectif ?

Il n'y a pas longtemps, un responsable de la chaîne américaine C.B.S. déclarait à un groupe de réalisateurs français en délégation aux Etats-Unis : « Donnez-moi une chaîne privée chez vous, et je vous écrase. » Aussi, la proximité du lancement du satellite français de télédiffusion, prévu pour 1985, pose plus que jamais la question de son utilisation.

**M. Bernard Schreiner.** Très bien !

**M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis.** Un débat doit s'engager sans tarder sur l'affectation de ses canaux, afin de garantir l'équilibre entre secteur public et secteur privé.

Demain, avec le développement des réseaux câblés à large bande, hors du service public, sous la houlette des intérêts privés, la décentralisation, le pluralisme, la qualité de la production se trouveraient inévitablement remis en cause.

Les satellites de télédiffusion, la mise en place des réseaux câblés, mais aussi le développement du marché des vidéo-cassettes et vidéo-disques, sont en passe de provoquer une inflation des programmes, en particulier d'origine privée. C'est notre indépendance culturelle qui est en jeu.

Si nous n'y opposons pas une production nationale de qualité, cette avalanche provoquera un désastre culturel. Il n'y a plus de temps à perdre. C'est maintenant que les dispositions doivent être prises pour rendre le service public apte à affronter les défis qui lui sont lancés, pour, en un mot, construire la télévision de demain.

L'une des clés de cette télévision de demain est la relance audacieuse d'une production nationale de qualité. Là aussi, il est indispensable de penser à produire français. Dans ce domaine, je n'hésite pas à le dire avec force : la cote d'alerte est atteinte.

Amorcé en 1969, accéléré à partir de 1974, le processus de liquidation de la production nationale de qualité à la télévision française a atteint aujourd'hui un seuil critique. La production nationale ne représente plus que 4 p. 100 du budget des sociétés de programme.

Il est vrai que la société française de production est redevenue société nationale ; c'est un atout non négligeable. L'apport en capital de l'Etat et des sociétés de programme, de l'ordre de 150 millions de francs, est un élément très positif. Mais la question des investissements nouveaux reste posée pour la S.F.P. C'est maintenant que la barre doit être redressée. Il y a urgence. Des perspectives de débouchés existent. Dans le domaine en extension des vidéo-cassettes, le service public peut, avec succès, faire face à des programmes d'origine étrangère et particulièrement américaine.

La télévision française dispose d'un patrimoine unique : 60 000 émissions et près de 250 000 reportages d'actualité stockés à l'I.N.A. La société nationale de production peut produire pour le marché des cassettes. Elle pourrait en outre constituer un secteur pilote de production dans des domaines comme celui de l'éducation nationale, qui ne trouve pas toujours à l'antenne les débouchés souhaitables.

Autre élément d'importance : le secteur public est le seul en mesure d'orienter dans le bon sens la décentralisation. S'il ne joue pas son rôle, il n'y a aucune chance de voir les mouvements associatifs, les populations elles-mêmes, « monter » enfin « à l'antenne » et contribuer à l'enrichissement au plan local de la radio et de la télévision.

Ainsi contribuerions-nous à une radiotélévision à l'image de notre pays, c'est-à-dire pluraliste.

Certes, la relance de la création et de la production nationale ainsi que la décentralisation véritable de la radiotélévision exigent de gros investissements et la commission des affaires culturelles a souhaité que beaucoup plus de moyens soient accordés à F.R. 3 afin d'assurer le succès de la régionalisation.

Le moment est venu d'adapter les systèmes de financement aux besoins nouveaux, sous peine de plonger le service public dans l'échec. S'il ne peut être question d'augmenter sensiblement la redevance, en revanche, la réduction du taux de T. V. A. appliqué à la redevance doit être envisagée.

La taxe sur les magnétoscopes est trop lourde et constitue un handicap à la fois économique et social. J'ai suggéré, dans mon rapport écrit, que les associations, l'enseignement et le secteur éducatif en soient exonérés.

**M. Alain Bonnet.** Très bonne suggestion !

**M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis.** Outre la dispersion irrationnelle des locaux qui entraîne des charges importantes, les services administratifs et financiers ont pris trop de poids par rapport aux services consacrés à la production. Certaines ressources seraient mieux utilisées si elles étaient injectées dans la production et dans la décentralisation. Une coordination entre les différents ministères qui disposent d'une ligne budgétaire destinée à l'audiovisuel permettrait également une utilisation judicieuse de ces fonds.

Enfin, il me semble indispensable de mettre un terme à certaines pratiques. Il faut en finir avec la télévision « sandwich » non rétribuée. Les retransmissions de rencontres sportives pour lesquelles les sociétés de télévision paient des droits élevés — il faut savoir que la retransmission d'un match de football de niveau européen coûte 50 millions de centimes à la télévision — sont le prétexte pour certaines sociétés privées de prélever une recette supplémentaire auprès des annonceurs qui disposent d'emplacements publicitaires sur le lieu de ces rencontres. C'est un véritable détournement de fonds qui devraient revenir au service public.

Une société bien connue aurait ainsi perçu, pour la seule année 1980, sur la retransmission des matches de football, la coquette somme de 15 millions de francs. A titre indicatif, je rappelle que c'est le prix de revient de cinq dramatiques. Le principe est simple. A l'annonce de la retransmission d'une rencontre sportive, de tennis, de football ou de course automobile, on fait appel à des annonceurs. Les panneaux publicitaires traversent les frontières, s'installent dans des stades étrangers. Des sommes fabuleuses sont ainsi récupérées, dont 70 p. 100 sont versés au groupement sportif professionnel et 30 p. 100 à la société privée en question. Je propose tout simplement que ces 30 p. 100 reviennent au service public de la radiotélévision et soient consacrés à la création et à la production.

**M. Alain Bonnet et M. Jean-Jack Queyranne.** Très bien !

**M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis.** Je suggère donc que le ministère de la communication, celui du temps libre et celui de la jeunesse et des sports, conjointement avec la Haute autorité de l'audiovisuel, mettent sur pied, en liaison avec les sociétés de programme et leurs services des sports, avec toutes les fédérations sportives ainsi qu'avec la régie française de publicité, une association pour une juste collecte et une répartition équitable des ressources financières provenant de la publicité sauvage qui envahit de plus en plus les lieux de rencontres sportives et les écrans de télévision. C'est l'intérêt commun de la télévision française et du mouvement sportif.

Pour résumer, la France a besoin, dans les années à venir, d'un secteur public pilote de la radiotélévision pour développer la production nationale et régionale, décentraliser réellement, répondre aux aspirations nouvelles et ouvrir le champ d'application des technologies d'avenir.

La nouvelle loi du 29 juillet 1982 comporte des aspects positifs. Cela dit, je pense que nous aurions dû faire plus.

Il s'agit d'engager, sans tarder, un travail en profondeur, d'autant que la longue mainmise de la droite sur le service public a causé, si je puis dire, de graves avaries.

Les questions de fond sont posées. Elles concernent tous les Français. Les choix qui seront faits pèseront de manière décisive sur l'avenir.

Au terme de ses travaux, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a adopté cinq observations. Elle demande : premièrement, le nécessaire épanouissement de la création de la production française en matière radiophonique et télévisuelle ; deuxièmement, une plus rigoureuse harmonisation des programmes pour satisfaire les téléspectateurs ; troisièmement, les moyens d'une véritable décentralisation ; quatrièmement, la révision de l'attribution de l'aide aux radios locales privées en fonction de leurs ressources réelles et de la qualité des services rendus aux auditeurs ; cinquièmement, la réduction de cette taxe sur la taxe que représente la T.V.A. au taux culturel de 7 p. 100.

Sous réserve de ces observations, la commission émet un avis favorable au projet de budget de la radiotélévision pour 1983. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Robert-André Vivien.

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le président, j'observe d'abord que ce débat sur la radio, la télévision et la communication n'a pas l'honneur d'être filmé par la télévision française. Comme le syndicat C. G. T. du livre fait grève demain, il sera ignoré par les médias ! A l'exception, peut-être, de quelques radios « branchées » sur le débat et de quelques rares journaux.

**M. Alain Bonnet.** Il y a peut-être des écouteurs ?

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur Bonnet, si vous trouvez très bien que la télévision soit absente, je vous renvoie à certaines de vos déclarations de naguère.

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Nous n'avons pas besoin de publicité, nous !

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le président, je vous demande de saisir le bureau de l'Assemblée de cette observation.

**M. le président.** J'en ferai part au Bureau, monsieur Vivien.

**M. Robert-André Vivien.** Je vous en remercie.

Avec le projet de budget de la communication, l'Assemblée nationale aborde l'un des points les plus sensibles de la discussion budgétaire et, par conséquent, l'un des plus révélateurs de la politique et de la gestion du Gouvernement. Or, il faut bien le dire, monsieur le ministre, trois faits caractérisent votre politique et votre projet de budget : la mainmise politique, la gabegie financière (*rires sur les bancs des socialistes*) et la surenchère technocratique. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Mais non !

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le rapporteur, lorsqu'on a l'honneur de siéger au banc de la commission, on n'interrompt jamais ! Pour ma part, je me suis toujours tenu à cette règle. Ou alors, on demande l'autorisation de l'orateur.

**M. Alain Bonnet.** Quel dictateur vous faites !

**M. Robert de Caumont.** En matière d'interruptions, vous êtes orfèvre, monsieur Vivien !

**M. Robert-André Vivien.** La mainmise politique apparaît d'abord dans le sort que vous réservez à la presse, que vous commencez par affaiblir financièrement.

Je note, entre autres choses — et mon collègue M. Lauriol reviendra plus complètement sur ce point — que les aides directes inscrites dans le budget n'augmentent que de 8 p. 100. J'ai écouté avec beaucoup d'attention M. Boucheron ; il nous a fait part de son mécontentement et de celui de la commission. Cette augmentation, sans doute, ne couvrira même pas l'érosion monétaire alors que dans le même temps les tarifs postaux font des bonds impressionnants : plus 27 p. 100 en 1982.

Je sais que certains de vos amis rêvent d'en finir avec l'article 39 bis du code général des impôts — saurez-vous leur résister longtemps, monsieur le ministre ? Par-dessus tout, et je reviendrai sur ce point, vous ponctionnez de plus en plus largement les ressources publicitaires qui, seules, peuvent assurer la survie d'une presse indépendante.

La presse, vous l'affaiblissez politiquement par des poursuites qui procèdent d'une interprétation extensive — et donc contraire aux principes de notre droit pénal — de l'ordonnance du 26 août 1944. A cet égard, je voudrais rappeler les conditions choquantes, scandaleuses même, dans lesquelles a été inculpé notre collègue André Audinot...

**M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis, et M. Bernard Schreiner.** Application de la loi !

**M. Robert-André Vivien.** ... à la veille même de l'ouverture d'une session parlementaire alors qu'aucun fait nouveau n'était intervenu dans une procédure ouverte depuis 1977...

**M. Jacques Toubon.** Très bien !

**M. Robert-André Vivien.** ... et que, d'autre part, existait un codirecteur de la publication — application de la loi, monsieur Schreiner !

Il s'agit là, à l'évidence, d'une atteinte grave et inacceptable portée aux règles de l'immunité parlementaire.

**M. Alain Bonnet.** Mais non !

**M. Robert-André Vivien.** Et j'espère que l'Assemblée unanime vous condamnera. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication.** Puis-je vous interrompre, monsieur Robert-André Vivien ?

**M. Robert-André Vivien.** Avec plaisir, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la communication, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jacques Toubon.** Arrêt de jeu !

**M. le ministre de la communication.** Monsieur Robert-André Vivien, vous avez de nouveau fait de cette affaire un récit erroné, que je voudrais rectifier en peu de mots.

**M. Jacques Toubon.** Comment ?

**M. le ministre de la communication.** Je rappelle que le juge d'instruction a convoqué votre collègue au mois de juillet pour lui notifier son inculpation...

**M. Alain Madelin.** Non !

**M. le ministre de la communication.** ... et que M. Audinot était en vacances, il n'a pas répondu à la convocation.

**M. Alain Madelin.** Non, vous ne connaissez pas le dossier !



**M. le ministre de la communication.** C'est ce qui explique qu'il ait été convoqué une nouvelle fois, à la veille de la rentrée parlementaire, c'est vrai.

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le ministre, je sais que vos fonctions gouvernementales sont très absorbantes, surtout lorsqu'il faut vous défendre contre vos collègues M. Lang et M. Mexandeau qui essaient de vous manger (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) mais si vous aviez pris le temps de lire la consultation du doyen Debbasch, si vous aviez pris le temps de suivre la chronologie des faits, vous sauriez que, je le dis avec regret, vous avez énoncé une contrevérité.

**M. Jacques Toubon.** Excellent !

**M. Robert-André Vivien.** On constate dans le même temps — est-ce par compensation, car il faut bien d'une manière ou d'une autre informer les Français ? — que les crédits d'information et de diffusion, ce que j'appellerai la propagande officielle que vous dénonciez si fort hier, progressent d'un seul coup de 41 p. 100. Peut-être va-t-on nous ouvrir les yeux de plus en plus chaque mois...

**M. Alain Bonnet.** Vous avez bien besoin qu'on vous les ouvre !

**M. Robert-André Vivien.** ... mais l'évidence est là ! J'ai parlé de mainmise politique, ce qui a provoqué quelques réactions de la part de mes collègues qui siègent à gauche dans cette assemblée.

**M. Bernard Schreiner.** Avec raison !

**M. Robert-André Vivien.** Cette mainmise politique, c'est aussi celle que vous exercez de manière de plus en plus ouverte sur l'information télévisée.

Alors que je m'en plaignais il y a quelques jours, l'un de nos collègues communistes m'a répandu : c'est vrai, l'information télévisée est entre les mains de la droite !

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Exact !

**M. Robert-André Vivien.** Alors, monsieur le ministre, vous êtes un ministre de droite, puisque vous êtes le tuteur de la télévision. Je pourrais vous donner le nom de ce collègue communiste dans les couloirs si vous le souhaitez.

Je crains fort que la politique que vous menez au sein des rédactions, des sociétés de télévision notamment, ne vous attire quelques reproches de la part de M. Johert, car le nombre de congélateurs ou de réfrigérateurs que vous allez être obligé d'importer pour stocker les journalistes de talent que vous ne voulez pas utiliser parce qu'ils ne sont pas serviles est préoccupant ! (*Mouvements divers.*)

**M. Joseph Pinard.** Parlez-vous de la télévision de 1974 !

**M. François Loncle.** Combien en aviez-vous licenciés alors ?

**M. Robert-André Vivien.** Je vous mets au défi, monsieur Loncle, de convoquer l'ensemble des journalistes qui ne sont pas utilisés depuis dix-huit mois parce qu'ils ne sont pas dans le droit-fil de la pensée gouvernementale.

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis.** Vous en avez licencié 500 !

**M. Robert-André Vivien.** Dites-moi, par exemple, combien de chroniques Edouard Sablier a-t-il réalisées sur le Liban ? Aucune, alors qu'il est un spécialiste internationalement reconnu !

Je ferme cette parenthèse.

**M. Claude Estier.** C'est ce que vous appelez une démonstration !

**M. Robert-André Vivien.** Faites cesser ces interruptions, monsieur le président !

Cela dit, si M. Estier veut m'interrompre, je suis tout disposé à l'accepter. (*Rires.*)

**M. le président.** Monsieur Robert-André Vivien, vous avez seul la parole ! Faites attention au temps qui vous est imparti.

**M. Alain Bonnet.** Il aime bien être interrompu ! Il adore ça !

**M. Robert-André Vivien.** Second axe de votre politique, monsieur le ministre : la gabegie financière. Je regrette que la télévision ne transmette pas nos débats...

**M. François d'Aubert.** Elle n'ose pas !

**M. Jacques Toubon.** Elle a peur !

**M. Robert-André Vivien.** ... car alors les ménagères et tous ceux qui critiquent l'entreprise comprendraient rapidement que le mot de gabegie est encore faible ! Votre politique, c'est ce gouffre désormais sans fond que devient le service public de la radiotélévision.

**M. Jacques Toubon.** Le tonneau des Danaïdes !

**M. Robert-André Vivien.** Qu'en est-il ?

1981 : 6 272 millions de francs de ressources ;  
1982 : 7 841 millions de francs, soit une progression de 25 p. 100 ;

1983 : 9 780 millions de francs, soit une progression de 25 p. 100 une seconde fois.

Une augmentation de 56 p. 100 en deux ans, monsieur le ministre (*Interruptions sur les bancs des socialistes*), et ce n'est qu'un commencement. Et après cela, vous conseillez aux autres de faire des économies ! (*Mêmes mouvements.*)

Voilà le résultat le plus clair de cette loi sur la communication audiovisuelle que le R. P. R. et l'U. D. F. ont dénoncée en indiquant, au cours du débat, ce que coûterait votre réforme, ô combien somptuaire.

**M. Bernard Schreiner.** C'est une bonne loi !

**M. Robert-André Vivien.** C'est une bonne loi pour créer des fonctionnaires, monsieur Schreiner, j'en suis d'accord.

Nous allons maintenant examiner de façon plus détaillée les conséquences désastreuses de ce que M. Schreiner — ô combien spécialiste ! — considère comme une bonne loi.

Il y a d'abord, bien sûr, la S. F. P., la société française de production. Qu'on ne me dise pas que j'ai attendu le 10 mai 1980 pour critiquer sa gestion : je l'ai fait depuis longtemps, vous le savez, messieurs le ministre.

**M. François Loncle.** Vous étiez tout seul !

**M. Robert-André Vivien.** La S. F. P., c'est le véritable « homme malade » de la télévision, dont les déficits s'aggravent d'une année à l'autre : 55 millions en 1981 ; 80 millions en 1982. Combien en 1983, monsieur le ministre ? Telle est ma première question.

Ce malade ne sera plus seul. Il était contagieux. Vous avez obligé les sociétés de programme — T. F. 1, Antenne 2 et F. R. 3 — à entrer dans le capital de la S. F. P. Vous les forcez à augmenter leurs commandes alors que leurs propres budgets stagnent. Ce faisant, vous allez les entraîner dans l'irréversible faillite de la S. F. P.

Il y a aussi cette superbe innovation — déjà si contestée dans la forme que vous lui avez donnée — je veux parler de la Haute autorité. Il faut que les Français sachent que cette institution qui vient compliquer la tutelle déjà si embrouillée que vous partagez, dans des conditions d'ailleurs mal définies, avec M. Mexandeau et avec M. Lang, leur coûtera, l'an prochain, 1 300 millions de centimes pour neuf sages. Ça fait cher du sage ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Interruptions sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis.** Non, c'est faux, c'est pour trente-six personnes !

**M. Robert-André Vivien.** Mais si, cela coûtera 1 milliard 300 millions de centimes pour neuf sages. M. le rapporteur spécial, dont je vous conseille de lire l'excellent rapport, pourra vous le confirmer.

Il y a ensuite cet extraordinaire enchevêtrement de structures, générateur de népotisme — ça, vous aimez beaucoup — qui résulte de la nouvelle loi : dédoublement des sociétés — Radio France internationale, la nouvelle société des D. O. M. - T. O. M. — éclosion de sociétés nouvelles avec cette étonnante société de commercialisation extérieure dont personne n'arrive à comprendre l'utilité...

**M. Jacques Toubon.** Oh si !

**M. Robert-André Vivien.** ... décentralisation tous azimuts avec cette infinité de sociétés régionales de radio et de télévision dont la mise en place s'étalera sur trois, quatre ou cinq ans, personne n'en sait rien, et peut-être vous le premier, monsieur le ministre.

**M. Bernard Schreiner.** Lisez la loi !

**M. Robert-André Vivien.** Laissez le ministre répondre. Vous pourrez alors lui passer des papiers si vous y tenez. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Alain Bonnet.** N'importe quoi !

**M. Robert-André Vivien.** Mais aussi quel coût ! On avait dit de la loi de 1974 que, multipliant les organismes, elle multiplierait les frais généraux. L'actuelle opposition l'avait alors annoncé, car M. Alain Bonnet, qui dit n'importe quoi d'habitude, pour une fois n'avait rien dit.

**M. Alain Bonnet.** C'est une attaque personnelle !

**M. Robert-André Vivien.** On était pourtant loin de la loi de 1982.

On voit s'affirmer ici le vice majeur de votre système de radio et de télévision : des structures démultipliées ou hypertrophiées, qui absorbent une part toujours croissante des crédits et qui ne laissent plus rien aux programmes...

**M. Jacques Toubon.** Rien !

**M. Robert-André Vivien.** ... qui sont le plus importants, ce pourquoi les téléspectateurs paient.

La part consacrée à la création est absolument dérisoire. C'est d'ailleurs celle avec laquelle vous faites couler désormais les robinets d'une eau de plus en plus tiède, rosâtre ou grisâtre qui alimente nos écrans et désespère les téléspectateurs.

**M. François Loncle.** Mais non !

**M. Robert-André Vivien.** Vous niez systématiquement, mais je vous conseille la lecture d'un sondage qui est paru dans le *Journal du Dimanche*. Affirmez que les téléspectateurs sont heureux, et vous ferez rire la France entière, et ce sera d'ailleurs le seul moment où elle rira !

Les éléments valides sont, comme par hasard, ceux qui sont sacrifiés. C'est le cas de T. D. F. qui voit sa gestion alourdie par de nouvelles charges — dont le brouillage n'est déjà que la plus connue — sans disposer pour autant de ressources nouvelles.

Monsieur le rapporteur spécial ou vous-même, monsieur le ministre, vous êtes-vous penchés sur les prévisions budgétaires de T. D. F. pour 1983 ? J'avais l'honneur de siéger au sein du conseil d'administration. On a considéré que j'étais trop dangereux parce que je voyais et que j'entendais tout, et l'on m'a envoyé à Radio France.

**M. Jean-Michel Boucheron** (Charente), rapporteur pour avis. C'est une promotion !

**M. Robert-André Vivien.** C'est là la conception de la majorité. Je suis très heureux d'être à Radio France, mais je rappelle que les services financiers de T. D. F., dont la qualité est remarquable, avaient annoncé un déficit de 44 millions de francs. Pour l'exercice budgétaire qui a suivi et auquel j'ai refusé de m'associer, on a inscrit des recettes et des économies plus ou moins fictives pour parvenir à l'équilibre.

On pourrait faire la même démonstration pour toutes les sociétés de programme. Voilà à quoi mène votre politique de gabegie financière !

**M. Alain Bonnet.** Ce qui est excessif ne compte pas !

**M. Robert-André Vivien.** Si l'on ajoute à cela cette poussière de commissions et de comités, ces rapports annuels innombrables que la loi du 29 juillet 1982 multiplie comme à plaisir, c'est bien un chef-d'œuvre de la bureaucratie socialiste que vous êtes en train d'édifier...

**M. Alain Bonnet.** Nous y voilà !

**M. Robert-André Vivien.** ... c'est la loi de Parkinson à la vitesse méga-mai 1981. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs socialistes.*)

Cela, il, faut en être conscient !

J'ai l'impression que M. Alain Bonnet ne suit pas le débat...

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Robert-André Vivien.

**M. Robert-André Vivien.** M. Alain Bonnet m'a interrompu à de multiples reprises ! Je serai néanmoins dans les délais, malgré les très nombreuses interruptions et provocations auxquelles j'ai été soumis. (*Sourires.*)

**M. le président.** Il vous reste deux minutes.

**M. Jacques Toubon.** Il faut décompier les arrêts de jeu !

**M. Robert-André Vivien.** Je termine, monsieur le président. Nous en arrivons à la facture, monsieur le ministre, pas loin de 10 milliards de francs.

**M. Alain Bonnet.** Mais non !

**M. Robert-André Vivien.** Je ne vois pas ce qui peut faire crier M. Alain Bonnet quand je parle d'une facture de dix milliards de francs !

**M. Pierre Mauger.** La douloureuse !

**M. Robert-André Vivien.** Ces interruptions sont intolérables, monsieur le président !

**M. le président.** Ne provoquez pas vos interrupteurs, monsieur Robert-André Vivien !

**M. Robert-André Vivien.** Nous en arrivons donc à la facture : pas loin de 10 milliards de francs. Et là, je le reconnais, monsieur le ministre, vous faites vraiment beaucoup d'efforts d'imagination.

Vous comptez d'abord sur la redevance. Moyennant des exonérations qui sont prises en charge par le budget de l'Etat, vous relevez une nouvelle fois les taux. Mais cette fois, ce n'est pas

de 8 p. 100 mais bien de 11 p. 100. Vous parlez de surcroît sur une nouvelle extension du parc des récepteurs, alors que vous savez comme moi que ce parc est désormais saturé. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces problèmes plus en détail lors de la discussion des amendements de M. Madelin et plusieurs de nos collègues.

Comme vous êtes loin du compte, vous créez une nouvelle taxe, celle-là sur les magnétoscopes, sans publier en temps utile — c'est-à-dire au moment où la commission des finances examinait ce projet — le décret qui l'institue, ce qui est contraire à l'ordonnance du 2 janvier 1959.

Ce décret a été publié hier précipitamment. Il est vrai que vous ne respectez la Constitution et les institutions de la V<sup>e</sup> République que lorsqu'elles vous arrangent !

J'observe à cet égard que si vous vous préoccupez bien de financer votre loi, vous ne vous souciez guère des droits des auteurs, de plus en plus victimes du piratage. Nous en reparlerons au cours du débat.

En cherchant bien un peu partout — les emprunts, les dotations du budget de l'Etat — vous progressez un peu, mais vous vous apercevez qu'il vous manque encore 2,4 milliards de francs.

Vous prenez, alors, une décision qui est en contradiction totale avec toutes vos prises de position passées.

Après avoir dénoncé, avec talent dans cette assemblée pendant des années, l'affreuse, « l'immonde corruption mercantile » qu'était la publicité à la télévision...

**M. le président.** Monsieur Robert-André Vivien, vous avez épuisé votre temps de parole.

**M. Robert-André Vivien.** Je termine en trente secondes, monsieur le président.

**M. Pierre Mauger.** Il a été interrompu !

**M. le président.** M. Robert-André Vivien a dépassé son temps de parole compte tenu de la marge de tolérance que je puis lui accorder du fait qu'il a été interrompu.

**M. Robert-André Vivien.** Je conclus en trente secondes, monsieur le président.

... c'est aujourd'hui le grand bond en avant des ressources publicitaires, de 2 milliards de francs à 2 milliards 44, soit un saut de 21 p. 100.

C'est aussi la publicité sur F.R. 3. C'est la règle des 25 p. 100 des ressources que vous n'avez pas voulu inscrire dans la nouvelle loi — on comprend mieux pourquoi aujourd'hui — qui n'est aspectée que grâce à des artifices de présentation.

Que l'on déduise les frais de gestion de la redevance, soit 305 millions de francs, que l'on ajoute les 36 millions de francs de publicité des départements et territoires d'outre-mer, que l'on retire les 151 millions de dotations du budget de l'Etat et les 75 millions de prêts du F. D. E. S. qui n'ont en principe qu'un caractère exceptionnel, et l'on découvre alors que la publicité représente 27 p. 100 des ressources du service public, ce que l'on n'a jamais atteint depuis son introduction à la télévision. Voilà qui pourrait nous amuser, nous qui, si longtemps, nous avons entendu, vous le donneur de leçons... (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Robert-André Vivien.** ... si ce n'était pas l'équilibre de la presse écrite tout entière qui se trouvait ainsi un peu plus dangereusement menacé.

Enfin, et j'en termine, troisième axe de votre politique, mais celui-ci vous est imposé, la surenchère technocratique.

Il y a d'abord le grand coup de bluff gouvernemental des quatrième et cinquième chaînes. Pour la quatrième chaîne, on nous dit même que c'est pour tout de suite, qu'il suffit de transformer l'actuel réseau 819 lignes. Mais laissez-moi vous demander : où sont les crédits, où sont les structures, où sont les programmes ? Il n'y a rien. Vous êtes en rupture de stock.

Il y a ensuite cette grande pensée du règne que sont les nouvelles techniques de communication audiovisuelle. Mais vous me permettez, monsieur le ministre, de m'inquiéter du rôle qui vous est imparté à côté de votre voisin, le ministre des P. T. T., et de son puissant vecteur, la direction générale des télécommunications.

Je crois, monsieur le président, avoir répondu à votre désir en étant bref. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Pierre Mauger.** Et prêts !

**M. Robert-André Vivien.** Nous continuerons, au cours du débat, à dénoncer les atteintes permanentes au droit des téléspectateurs à avoir un programme de qualité...

**M. Jacques Toubon.** Et de liberté !

**M. Robert-André Vivien.** ... et au pluralisme de l'information. Vous vous doutez bien, monsieur le ministre, que si nous avons refusé en commission de vous autoriser à percevoir la redevance, nous ne vous donnerons pas non plus cette autori-

sation en séance publique. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Pierre Mauger.** Merci de votre excellent exposé !

**M. le président.** La parole est à M. Alain Madelin.

**M. Alain Madelin.** Mesdames, messieurs, incroyable mais vrai ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** C'est spontané !

**M. Alain Madelin.** Ce n'est pas le titre d'une émission de télévision. Je veux parler de ce stupéfiant rapport sur la communication qui nous est proposé, le rapport Bocquet. Un rapport, il faut le rappeler, que le groupe socialiste a adopté sans broncher.

**M. Bernard Schreiner.** Nous avons voté les crédits !

**M. Alain Madelin.** Un rapport qui illustre la conception que l'actuelle majorité se fait du service public.

On y lit, par exemple, que si « un certain nombre d'exclus... et quelques journalistes de sensibilité communiste sont entrés dans les rédactions », cela « ne suffit pas, ni sur le plan quantitatif... ni sur le plan qualitatif... ». Et le rapport exige, dans un premier temps, « un rattrapage volontariste exceptionnel »...

**M. Jacques Toubon.** Exceptionnel !

**M. Alain Madelin.** ... en attendant « l'émergence d'une autre information ».

Autrement dit, voilà un rapport adopté par la commission...

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis.** Ce sont les crédits qui ont été adoptés !

**M. Alain Madelin.** ... et voté par le groupe socialiste, qui préconise ouvertement une discrimination politique à l'embauche des journalistes de la radio et de la télévision...

**M. Jacques Toubon.** Très bien !

**M. Alain Madelin.** ... en faveur des journalistes de gauche... (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis.** Vous en avez licencié cinq cents !

**M. Alain Madelin.** ... et plus particulièrement des journalistes communistes.

Il est clair, à la lecture de ce rapport, que la majorité de cette assemblée entend pousser encore un peu plus loin cette normalisation socialiste de la radio et de la télévision réclamée au congrès de Valence.

**M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis.** N'importe quoi !

**M. Alain Madelin.** ... et que M. Fillioud a su conduire avec brio !

Plusieurs députés socialistes. Ah !

**M. Jacques Toubon.** Il ne faut pas exagérer !

**M. Alain Madelin.** Nous avons maintenant une télévision globalement socialiste et les Français ne s'y trompent pas. Les sondages montrent leur méfiance à l'égard du service public de la radio et de la télévision.

**M. Alain Bonnet.** Où voyez-vous cela ?

**M. Alain Madelin.** Télévision globalement socialiste, disais-je, au point qu'il y a quelques semaines, nous avons eu la révélation, par la presse, d'un document interne au parti socialiste...

Plusieurs députés socialistes. Ah !

**M. Robert-André Vivien.** Vous êtes gênés !

**M. Alain Madelin.** ... je veux parler du document de M. Poperen, qui range purement et simplement le service public de la radio et de la télévision au nombre des moyens de propagande à la disposition du parti socialiste.

J'ai entendu beaucoup de vociférations sur ces bancs.

**M. François Loncle.** Et ce n'est pas fini !

**M. Jacques Toubon.** Les socialistes ne sont pas mieux que les communistes et les communistes ne sont pas mieux que les socialistes !

**M. Georges Hage.** Il n'y a que vous qui êtes beau et gentil ! (Rires.)

**M. Jacques Toubon.** C'est vrai, monsieur Hage !

**M. Alain Madelin.** Mais si vous riez de cette mainmise sur les moyens d'information, messieurs, vous avez un moyen très simple de vous disculper.

Ce moyen existe. J'attends que la majorité de cette assemblée accepte la constitution de la commission d'enquête réclamée par le groupe U.D.F. sur le document Poperen.

J'attends aussi, car les faits sont graves, que le Gouvernement et le groupe socialiste désavouent ici, publiquement, les conclusions du rapport Bocquet.

**M. Pierre Mauger.** Voilà !

**M. Jacques Toubon.** Monsieur Madelin, me permettez-vous de vous interrompre ? (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Alain Madelin.** Bien volontiers !

**M. le président.** La parole est à M. Toubon, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jacques Toubon.** J'indique à M. Alain Madelin, qui n'est pas membre de la commission des lois, que celle-ci s'est réunie hier matin et que sa majorité communiste et socialiste a refusé la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'information que lui-même et ses collègues de l'union pour la démocratie française avaient déposée.

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Il fallait le demander sous Giscard !

**M. Robert-André Vivien.** Ce refus est scandaleux.

**M. Pierre Mauger.** L'esprit de liberté règne au parti socialiste !

**M. Alain Madelin.** Venons-en au détail du budget de la communication.

Monsieur le ministre, avec la taxe sur les magnétoscopes — invention socialiste, invention française — avec l'augmentation de 30 p. 100 de la redevance en deux ans, vous avez réussi à faire de l'audiovisuel français l'audiovisuel le plus cher du monde.

Et pourtant, en matière de programmes, l'année qui s'annonce sera une année de vaches maigres pour le téléspectateur.

Si l'on examine de près votre budget, on constate que les crédits disponibles pour les programmes augmentent moins vite que la hausse des prix, même dans l'hypothèse optimiste de 8 p. 100. Il y aura donc en 1983 une baisse du pouvoir d'achat des programmes.

**M. Georges Hage.** C'est misérable !

**M. Alain Madelin.** Dans le même temps, les trois chaînes de télévision vont être contraintes d'augmenter leurs commandes à la S.F.P. afin d'assurer sa survie, et ce à prix fort car les prestations de la S.F.P. augmenteront, elles, de beaucoup plus de 8 p. 100.

C'est donc le cinéma — c'est-à-dire le spectacle favori des téléspectateurs — qui va faire encore un peu plus les frais de votre politique. Moins de films, moins de bons films, toujours plus de rediffusions : voilà votre politique pour 1983. D'ailleurs, vous avez vous-même avancé, dans une interview accordée avant-hier à *France-Soir*, le chiffre de 400 films par an.

**M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis.** Quand même !

**M. Alain Madelin.** Ce qui est d'ailleurs faux et a été aussitôt démenti par les professionnels. Vous avez eu l'aplomb d'ajouter que cette réduction du nombre de films à la télévision répondait à une demande des professionnels. Cela aussi est faux, et les professionnels l'ont également démenti.

Venons-en aux services nouveaux que vous promettez aux téléspectateurs — le câble, la quatrième chaîne — et dont vous faites grand cas.

**M. Bernard Schreiner.** Avec raison !

**M. Alain Madelin.** Non, monsieur Schreiner !

En réalité, l'action du Gouvernement ne vise pas à développer les possibilités de choix des téléspectateurs, à créer un marché libre et puissant de l'audiovisuel, mais avant tout à faire entrer les techniques et les possibilités nouvelles dans le carcan du service public. Et M. Bocquet a eu, sur ce point, des exigences.

**M. Bernard Schreiner.** Pourquoi pas ?

**M. Alain Madelin.** Cela est si vrai que le magnétoscope, qui échappe à cette logique du service public, voit fondre sur lui aujourd'hui une véritable mobilisation ministérielle pour en décourager — du moins, tenter d'en décourager — ou en pénaliser la possession.

M. Jobert nous explique que les magnétoscopes ne sont pas indispensables aux Français et il détourne les importations vers Poitiers...

**M. Jacques Toubon.** Il y a trente ans, la télévision non plus ce n'était pas indispensable aux Français ! S'il y avait eu M. Jobert il y a trente ans, où en serait-elle aujourd'hui ?

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** On a arrêté les Arabes à Poitiers ! On peut bien y arrêter les Japonais !

**M. Alain Madelin.** ... provoquant inéluctablement pénurie et hausse des prix.

**M. Lang, lui,** tient fin prêt un projet de loi taxant magnétoscopes et cassettes vidéo, sans doute aux alentours de 10 p. 100.



Quant à vous, monsieur le ministre, vous avez inventé cette taxe annuelle, de 471 francs pour 1983, taxe illégale — nous y reviendrons tout à l'heure — mais aussi injuste et absurde. « A service égal, contribution égale », avait promis le Président de la République. Et vous-même, monsieur Fillioud, dans cet hémicycle — nous l'avons en mémoire — promettez, le 7 mai dernier, qu'il n'y aurait pas d'augmentation des charges sans service nouveau.

On nous a menti : les téléspectateurs qui possèdent un magnétoscope vont voir leur redevance doublée. Et ceux que leur travail éloigne de leur télévision le soir devront payer deux fois pour regarder en différé l'émission de leur choix.

Vous tentez de faire croire que le magnétoscope est au fond un objet de luxe, qui n'est pas indispensable, selon M. Jobert. En réalité, c'est faux, et vous le savez bien. Le magnétoscope est avant tout un instrument de liberté.

**M. Jacques Toubon.** M. Bocquet l'a dit !

**M. Robert-André Vivien.** C'est dans son rapport !

**M. Alain Madelin.** C'est cette liberté qui vous déplaît, monsieur le ministre.

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Vous n'êtes pas qualifié pour parler de liberté !

**M. Alain Madelin.** C'est cette liberté dont vous voulez faire un luxe. C'est cette liberté que vous voulez taxer !

Si le groupe socialiste veut, avec nous, refuser cette redevance sur les magnétoscopes...

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Démagogie !

**M. Alain Madelin.** ... nous accepterons bien volontiers de nous associer à une initiative allant dans ce sens.

**M. Pierre Mauger.** Voyez, nous sommes prêts à collaborer !

**M. Joseph Pinard.** Qu'avez-vous fait pour l'industrie du magnétoscope quand vous étiez au pouvoir ?

**M. Alain Madelin.** Disons un mot de vos projets de câblage, totalement entre les mains des P.T.T., qui n'ont pas renoncé à exercer leur monopole. Il s'agit sans doute, comme nous l'avait avoué M. Mexandeau lors de la discussion de la loi sur l'audiovisuel, de « tenir les robinets ».

Si vous voulez aller de l'avant en matière de réseau câblé, il y a un moyen simple : acceptez les projets de l'opposition, fixons ensemble les normes techniques et laissez faire la liberté. *(Interruption sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Claude Estier.** Pourquoi n'avez-vous pas fait le câblage lorsque vous étiez au pouvoir ?

**M. Alain Madelin.** Si vous voulez créer, monsieur le ministre, une grande industrie nationale de l'audiovisuel, là encore, laissez faire la liberté... *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Il était temps !

**M. Robert-André Vivien.** Laissez-le parler, tout de même. C'est scandaleux !

**M. le président.** Mes chers collègues, n'interrompez pas l'orateur !

**M. Robert-André Vivien.** Ils sont dix contre un !

**M. Alain Madelin.** ... encouragez la fabrication des magnétoscopes et l'industrie vidéo...

**M. Robert de Caumont.** Où en est l'industrie française des magnétoscopes ?

**M. Alain Madelin.** ... harmonisez la T.V.A. sur les produits de la communication. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Alain Madelin, et à lui seul.

**M. Alain Madelin.** Oui, il existe des moyens simples de développer cette industrie...

**M. Bernard Schreiner.** Il fallait y penser plus tôt !

**M. Alain Madelin.** ... hors du service public.

**M. Pierre Mauger.** C'est un peu d'air pur qui passe ici !

**M. Alain Madelin.** Mettez fin, monsieur le ministre, à l'abus de position dominante de la télévision par rapport au cinéma ! N'asphyxiez pas la création privée par la S. F. P. Renoncez à satelliser progressivement le cinéma par la télévision au moyen des coproductions.

**M. Alain Bonnet.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Madelin ?

**M. Robert-André Vivien.** On va rire !

**M. Alain Madelin.** Volontiers, monsieur Bonnet.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Bonnet, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Alain Bonnet.** Monsieur Madelin, c'est à M. Giraud que vous auriez dû adresser ces conseils lorsqu'il était ministre de l'industrie. C'est lui qui a refusé de développer l'industrie du magnétoscope sous prétexte qu'elle n'aurait aucun succès.

**M. Robert-André Vivien.** C'est totalement inexact !

**M. Alain Bonnet.** Renseignez-vous, et vous verrez que c'est exact !

**M. Alain Madelin.** M. Alain Bonnet nous avait habitués à préférer des contrevérités.

**M. Robert-André Vivien.** M. Bonnet dit n'importe quoi !

**M. Alain Madelin.** J'ajoute celle-là à son catalogue. Le gouvernement précédent n'avait pas de politique industrielle...

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Vous le reconnaissez !

**M. François Loncle et M. Claude Estier.** Quel aveu !

**M. Alain Madelin.** ... en ce qui concerne les produits de grande consommation.

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial, et M. Jean-Jack Queyranne.** Et ce sont les Japonais qui en profitent maintenant !

**M. Alain Madelin.** Ces produits de grande consommation sont du ressort de la liberté. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Si je comprends bien le groupe socialiste, cette taxe sur les magnétoscopes est, au fond, une barrière douanière supplémentaire. Cela figure d'ailleurs dans l'un des rapports.

En réalité, ce que vous voulez faire...

**M. Pierre Mauger.** ... c'est empêcher la vérité de sortir du puits !

**M. Alain Madelin.** ... c'est décourager l'importation de magnétoscopes pour obliger les Français à regarder un peu plus la télévision d'Etat et à être prisonniers du service public. C'est une conception que nous refusons.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** C'est scandaleux !

**M. Alain Madelin.** Monsieur le ministre, si vous voulez créer cette industrie puissante de l'audiovisuel, il faut assurer partout la liberté. Ce sera certainement beaucoup plus efficace que la création de cette « mission interministérielle pour coordonner le développement des industries culturelles et la fabrication des programmes », dont on nous annonce la création et qui est à l'évidence un moyen de tutelle de plus.

J'en viens à cette fameuse quatrième chaîne, dont on nous annonce les émissions pour le 19 décembre 1983.

**M. Pierre Mauger.** C'est du bluff !

**M. Alain Madelin.** Les téléspectateurs s'interrogent.

Monsieur le ministre, il faut publier le rapport préparatoire de M. Dahan. Les Français ont le droit de savoir ce que vous préparez.

Ce rapport est d'ailleurs très intéressant. Il est plein d'idées neuves.

Les téléspectateurs apprendront ainsi que la quatrième chaîne, avant tout, « ne doit pas chercher à plaire au public », qu'elle « ne doit pas tenir compte des sondages d'écoute ». Ils apprendront que cette quatrième chaîne sera faite d'un mélange agréable des services « Antiope », des services institutionnels et professionnels — ministères, syndicats, mutuelles —, des archives de la cinémathèque et de l'I.N.A. et qu'elle aura une vocation culturelle et éducative.

**M. Robert-André Vivien.** La culture avec un « K » !

**M. Pierre Mauger.** C'est la Propagandastaffel ! *(Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Alain Madelin.** Il y a d'ailleurs de bonnes choses dans ce rapport sur la télévision éducative, mais il y en a aussi de plus inquiétantes.

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis.** C'est honteux de dire cela !

**M. Alain Madelin.** Ainsi, on propose d'introduire sur cette quatrième chaîne « des programmes d'éducation clandestine dont la particularité consiste à faire de la formation sans le dire en s'appuyant sur une approche ludique et sur le merveilleux propre au monde du spectacle ».

On nous propose encore que, sur la quatrième chaîne, « la vérité dépasse la fiction » et qu'on « laisse à chaque instant la porte ouverte à l'imprévu ».

Le rapport cite un exemple, un seul : « L'instituteur de votre enfant est homosexuel. Qu'en pensent les parents, les enfants ? Un débat peut s'organiser, avec la participation d'instituteurs,

de parents, d'homosexuels, d'enfants. Il faut imaginer que les téléspectateurs pourront intervenir. » (*Interruptions sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Pierre Mauger.** Y aura-t-il des travaux pratiques ? (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Alain Madelin.** Je ne pense pas que cette quatrième chaîne que vous préparez corresponde à ce qu'attendent les Français.

**M. le président.** Monsieur Madelin, veuillez conclure.

**M. Alain Bonnet.** Il joue les prolongations !

**M. Alain Madelin.** J'en termine, monsieur le président...

**M. François Loncle.** Continuez ! Vous êtes ignoble.

**M. Alain Madelin.** ... par ce qui constitue pour nous un autre sujet d'inquiétude : la liberté de la presse.

À l'évidence, le Gouvernement n'est pas satisfait de la situation actuelle.

**M. Alain Bonnet.** Il y a de quoi !

**M. Alain Madelin.** La presse est trop critique à son égard. Elle traîne tous les jours le Gouvernement dans la boue, comme l'a dit un ministre sur ces bancs.

Monsieur le ministre, après avoir réglé le sort de l'audiovisuel en 1982, vous allez — vous l'avez annoncé — vous « occuper » de la presse en 1983.

Vous avez indiqué qu'un statut des entreprises de presse était en préparation. Vous avez même précisé qu'il comporterait des « contraintes de service public et social » et qu'il réserverait les aides de l'Etat aux seules entreprises de presse ayant souscrit à ce statut !

Il y a là une menace pour la liberté de la presse, d'autant que le Gouvernement dispose, par ailleurs, de moyens de pression considérables sur la presse, depuis les recettes publicitaires contrôlées par Havas et les entreprises nationales jusqu'à l'intimidation judiciaire des dirigeants des entreprises de presse, sans oublier, bien sûr, les banques nationalisées, qui, déjà, reçoivent des directives pour mesurer leur concours à tel groupe ou l'accorder à tel autre.

Avec votre politique, c'est donc la liberté d'information qui, sous toutes ses formes, se trouve aujourd'hui grignotée.

**M. Alain Bonnet.** C'est une affirmation gratuite !

**M. Alain Madelin.** Au fond, le débat qui s'annonce aujourd'hui se résume en des termes simples ; il y a, d'un côté...

**M. Alain Bonnet.** ... les bons et, de l'autre, les mauvais !

**M. Alain Madelin.** ... ceux qui, partant de la liberté de la presse, veulent l'étendre à l'ensemble de l'audiovisuel et, de l'autre, ceux qui, partant de la mainmise de l'Etat sur l'audiovisuel...

**M. Robert de Caumont.** C'était vous, la mainmise sur l'audiovisuel !

**M. Alain Madelin.** ... rêvent de l'étendre progressivement à la presse ; contrôle ou liberté ; socialisme ou libéralisme. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. François Loncle.** N'importe quoi !

**M. le président.** La parole est à M. Schreiner.

**M. Bernard Schreiner.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voici quatre mois, nous terminons ensemble la mise au point d'une loi importante pour l'avenir de la communication audiovisuelle. Une loi ouverte, moderne, donnant un cadre juridique adapté au développement de nouveaux médias et redonnant au service public sa véritable dimension nationale et régionale.

Rappelez-vous, monsieur le ministre, les discours des sceptiques de l'opposition...

**M. François Loncle.** Les sectaires.

**M. Bernard Schreiner.** ... mettant en doute notre volonté et notre capacité de la mettre en œuvre.

Or, il a suffi de quelques mois pour que, dans la suite logique de cette loi, le Gouvernement prenne des décisions capitales pour l'avenir de la communication : le câblage de la France dans les années à venir en privilégiant la fibre optique...

**M. Alain Bonnet.** Très juste !

**M. Bernard Schreiner.** ... aux possibilités révolutionnaires ; la mise en place d'une politique industrielle et de recherche capable de nous rendre maîtres de l'ensemble des maillons de la chaîne, y compris l'électronique grand public, scandaleusement délaissée par nos prédécesseurs (*très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes*) ; dans les quatre mois qui viennent, l'annonce d'une politique volontaire concernant les programmes

et la création audiovisuelle. La loi du 29 juillet 1982 et ses mesures importantes forment un tout et sont la marque d'une politique cohérente, d'une politique destinée à nous faire gagner le pari des années à venir.

C'est dans ce cadre général que se situe votre budget, monsieur le ministre, même si, pour différentes raisons, il ne prend en compte qu'une petite partie de cet édifice.

La discussion d'aujourd'hui nous permet de faire le point sur le début d'application de la loi que prévoit le projet de budget que vous nous présentez.

Les neuf sages de la Haute autorité se sont mis rapidement à l'ouvrage, commençant à remplir leur rôle, qui est de garantir l'indépendance de la radio et de la télévision vis-à-vis de tous les pouvoirs, tout en veillant au respect des missions du service public. Ce rôle n'est pas forcément facile compte tenu des vingt ans de soumission étroite que la droite au pouvoir avait imposée au service public. (*Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean-Jack Queyranne.** C'est vrai !

**M. Bernard Schreiner.** Il est donc tout à fait normal qu'au début de son travail, la Haute autorité soit conduite à préciser son champ d'intervention dans le cadre de la loi.

Un événement récent a posé le problème du rôle de la Haute autorité vis-à-vis de l'information et des journalistes. La tribune libre publiée dans *Le Monde* par les neuf sages correspond, à mon avis, à l'esprit de la loi. Rappelons que celle-ci ne prévoit pas que la Haute autorité ait des attributions particulières dans le domaine de la situation individuelle, professionnelle et déontologique des journalistes. La position de notre assemblée a été très ferme à ce sujet.

En revanche, la Haute autorité a bien pour mission de veiller au respect de l'honnêteté, de l'indépendance et du pluralisme de l'information. C'est donc l'ensemble du fonctionnement du service public dans ce domaine qui est jugé par la Haute autorité, avec des moyens que lui donne la loi. Elle n'a pas à se perdre dans un dédale de petites procédures.

Quoi qu'il en soit, les premières mesures prises par la Haute autorité ont fait taire les clameurs de l'opposition, qui, curieusement, depuis quelques semaines, a changé de cheval de bataille. C'est un signe encourageant pour la valeur du système de séparation des pouvoirs que nous avons mis en place.

**M. Jean-Michel Boucheron** (*Charente*), rapporteur pour avis. Très bien !

**M. Robert-André Vivien.** Vous prenez vos désirs pour des réalités !

**M. Bernard Schreiner.** Vous savez bien que j'ai raison, monsieur Vivien !

Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, consacre une part non négligeable à la régionalisation du service public de la radio et de la télévision. Cette régionalisation fait peur à l'opposition et l'on se demande bien pourquoi !

Nous insistons, monsieur le ministre, pour que, dans les quatre prochaines années, toutes les régions de France puissent disposer d'un véritable service public de la radio et de la télévision, qui soit intéressant, attractif, créateur et capable de répondre aux besoins exprimés par la population, qui soit aussi plus proche de leurs problèmes. Faute d'une volonté politique et de moyens, le service public de la radiodiffusion n'a pas su, au moment voulu, répondre à ces aspirations, d'où la naissance d'ailleurs des radios locales privées.

Celui de la télévision doit être prêt à affronter la concurrence à venir, avec en particulier le développement des câbles. Ceux qui opposent à cette volonté son coût financier se trompent.

Permettez-moi d'insister sur deux propositions.

La première concerne la communication sociale qui favorise l'expression, la formation et l'information des communautés culturelles, sociales et professionnelles. Elle intéresse des publics spécifiques en complément des programmes de la radiotélévision habituellement orientés vers le spectacle et le loisir. Des initiatives sont actuellement prises dans cette voie. Pourquoi, en particulier, les directions régionales de télévision ne pourraient-elles pas ouvrir à ce type de communication sociale leurs antennes à des heures appropriées et en accord avec les organisations professionnelles et les associations concernées ?

La seconde trouve son origine dans des constatations que j'ai faites lors de déplacements en province. Il existe des appuis non négligeables pour le service public. L'Université, les institutions culturelles, les vidéothèques locales et régionales font de plus en plus appel à la création audiovisuelle et aux moyens de communication modernes. Un certain potentiel commence à apparaître, soutenu par certains ministères.

Dans cette bataille des programmes qui s'annonce, une politique de création audiovisuelle régionale est indispensable. Pourquoi les directions régionales de la radio et de la télévision ne deviendraient-elles pas les éléments moteurs de cette

moblisation des forces vives régionales ? Il n'y a pas là seulement un problème financier. Il faut aussi que se modifient certaines attitudes et certaines habitudes. Ce changement passe par une véritable autonomie de décision.

Partant de ces remarques, je vous poserai quelques questions, monsieur le ministre.

Vous avez décidé le gel des effectifs pour l'ensemble des structures de la radio et de la télévision. Or le développement des radios locales et des télévisions régionales exigera un personnel accru, ce qui implique une mutation des effectifs entre les chaînes, en particulier de Paris vers la province. Comment comptez-vous parvenir à cette politique de décentralisation et de mobilité des personnels ?

Par ailleurs, quels seront les critères de choix pour le lancement des premières sociétés régionales de radio et de télévision ? Je souhaite sur ce point que l'on ne privilégie pas toujours ceux qui ont déjà des moyens et qu'un effort général soit entrepris pour mettre à niveau l'ensemble des directions régionales, en particulier là où c'est vraiment nécessaire, je pense à certaines régions frontalières qui sont en butte à une concurrence inégale.

**M. Alain Bonnet et M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Bernard Schreiner.** La fin du monopole de la radiodiffusion sera bientôt effective puisque la Haute autorité va, conformément à la loi, se saisir des 357 avis déjà formulés à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1982 par la commission de répartition des fréquences. Ces avis concernent plus de trente-cinq départements. C'est là un événement historique puisque, d'ici à la fin de l'année, plusieurs centaines de radios locales privées seront légalisées.

A ce sujet, j'ai été particulièrement choqué d'entendre l'ancien Président de la République, celui qui avait envoyé les C.R.S. contre les radios locales privées...

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Bernard Schreiner.** ... demander superbement de supprimer le monopole de la radiotélévision.

**M. Robert de Caumont.** Il n'est pas à une contradiction près !

**M. Bernard Schreiner.** Dans ce domaine, son septennat n'a pas été un cimetière, mais un ossuaire des occasions perdues. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)

**M. Alain Bonnet.** Belle formule !

**M. Bernard Schreiner.** La légalisation des radios locales privées ne réglera cependant pas certains problèmes. Le fonds d'expression locale, créé par la loi et prévu dans le budget, va fonctionner en 1983. Ses crédits aideront les radios qui ne prévoient qu'un fonctionnement s'appuyant sur des bénévoles. Ils sont insuffisants pour les radios qui font appel à des professionnels et qui ont de ce fait des budgets importants.

Certaines radios, contrairement à la loi, n'hésitent pas à utiliser la publicité. D'autres cherchent à développer des opérations payantes de services et pratiquent ce qu'elles appellent pudiquement « l'information à caractère commercial », ce qui crée un sentiment de malaise et pose le problème du respect de la loi.

Les radios locales privées vont devenir à terme de véritables entreprises de communication. Dès maintenant, des problèmes réels se posent en ce qui concerne le droit de réponse, les rapports avec la presse écrite, le statut des personnels employés, en particulier ceux qui font de l'information. Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait nécessaire d'établir dès maintenant un code déontologique pour les radios locales privées ?

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Bernard Schreiner.** La loi prévoit la date butoir du 1<sup>er</sup> janvier 1986 pour mettre en forme le cadre juridique des entreprises de communication incluant l'ensemble des médias, y compris la presse écrite. Il serait souhaitable de ne pas tarder. Sur la presse écrite, d'autres collègues vont intervenir, mais il faudrait que 1983 soit l'année de la refonte du statut de la presse et des aides qui lui sont nécessaires. Il conviendrait également qu'un groupe de travail puisse déjà définir les bases d'un statut juridique des entreprises de communication. En ce qui concerne les radios locales privées, il y a urgence.

Je terminerai mon intervention en évoquant un avenir proche, celui où il y aura, monsieur Madelin, abondance en France de canaux locaux et nationaux.

**M. Alain Madelin.** D'Etat !

**M. Bernard Schreiner.** A cette volonté affirmée par le Gouvernement, on nous oppose l'affaire des magnétoscopes. Or, ceux qui parlent aujourd'hui avec des trémolos dans la voix de la prétendue hostilité des socialistes aux magnétoscopes sont les mêmes qui ont délibérément, voici quelques années, conduit la

France à une situation de dépendance catastrophique vis-à-vis de l'étranger en ce qui concerne l'électronique grand public. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis.** C'est très vrai ! Regardez Thomson !

**M. Alain Madelin.** Et les autres pays socialistes, fabriquent-ils des magnétoscopes ?

**M. Georges Tranchant.** C'est comme pour les automobiles ! Départ de Krasucki !

**M. Bernard Schreiner.** Cette dépendance nous coûte cher aujourd'hui.

Il n'y a pas, dans la politique actuelle du Gouvernement, de contradiction entre la stratégie des réseaux qui sont mis en place et une politique qui privilégierait la privatisation et la vidéo grand public. Il y a complémentarité.

Le Gouvernement a raison de vouloir maîtriser l'ensemble des maillons de la chaîne de la communication car elle est porteuse d'avenir. Un chiffre traduit son importance : aux Etats-Unis, la moitié de la population active dépend, d'une manière directe ou indirecte, des entreprises de communication.

**M. François d'Aubert.** Ils ont le choix, eux ! (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Bernard Schreiner.** Les négociations engagées entre le groupe français Thomson, la société allemande Grundig et la société Philips traduisent un bon choix, car la coopération européenne constitue la seule voie pour survivre face à l'offensive des groupes japonais.

L'affaire de Poitiers n'est que temporaire et secondaire face à cette réalité économique et culturelle. Ne faisons pas l'erreur de nos prédécesseurs, qui n'ont pas su ou n'ont pas voulu prévoir, et qui ont laissé à des multinationales le soin de gérer nos pénuries aux dépens de notre indépendance et de notre identité culturelle.

**M. Claude Estier.** Très bien !

**M. Bernard Schreiner.** Mais d'autres chiffres sont aussi significatifs. Ils viennent, eux aussi, des Etats-Unis et montrent que les Américains, après avoir un temps privilégié ce qu'on appelle les tuyaux, se consacrent aujourd'hui essentiellement aux programmes, qui constituent le marché capital des années à venir.

Le câble et les satellites sont boulimiques de programmes. Sommes-nous prêts à faire face à cette demande ?

La production nationale de programmes de télévision est en baisse. Il est urgent que toutes les mesures soient prises pour que la société nationale de production soit partie prenante dans cette politique des programmes.

**M. Alain Madelin.** Programmes d'Etat !

**M. Bernard Schreiner.** Elle doit dès maintenant se préparer à cet avenir immédiat et peut-être trouver là son équilibre.

Le Gouvernement est d'ailleurs conscient de la nécessité de cette politique des programmes, qui est liée à notre savoir-faire, à nos richesses culturelles nationales et régionales. A un plan sur les câbles doit correspondre dès maintenant un plan sur les programmes.

Or, lors des débats budgétaires qui ont précédé celui de la communication, nous nous sommes rendu compte que cette volonté d'être présent dans le domaine de l'audiovisuel était partagée par de nombreux ministères. Il est nécessaire que toutes ces démarches et ces initiatives intéressantes soient coordonnées et rassemblées, et qu'une politique globale puisse être mise sur pied, mobilisant toutes les énergies tant sur le plan local que national.

L'opposition n'a pas de leçons à nous donner dans le domaine de la création et nous avons des lignes budgétaires à utiliser pour développer la création nationale et régionale.

Vous êtes, monsieur le ministre, à un poste-clé pour assurer cette mobilisation et cette cohérence. Pouvez-vous dire comment vous voyez la mise en place de cette politique qui intéresse tous les Français et tous les élus locaux, régionaux et nationaux ?

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Schreiner.

**M. Bernard Schreiner.** Je conclus, monsieur le président, bien qu'il y ait encore de nombreux domaines à explorer.

Monsieur le ministre, votre projet de budget prépare l'avenir : le groupe socialiste ne peut donc que l'approuver et vous soutenir dans vos initiatives. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Hage.

**M. Georges Hage.** L'irruption des technologies nouvelles — satellites, réseaux câblés, vidéocassettes et vidéodisques, etc. — va inévitablement s'accompagner d'une multiplication des programmes.

Comment, dans ces conditions, préserver notre identité culturelle ? Comment prévenir l'envahissement des sous-produits culturels standardisés en provenance plus particulièrement des Etats-Unis et du Japon ? Comment relever ce défi nouveau ? Telle est la question majeure.

Ainsi que je le soulignais dans le débat sur le projet de budget de la culture, l'essentiel du risque de colonisation culturelle passe aujourd'hui par les images et les sons.

De notre capacité à produire et à créer français dans le domaine audiovisuel dépendent le sens et la réalité des mots « indépendance nationale ».

La reconquête, la maîtrise et l'expansion de ce que nous oserons appeler le marché culturel intérieur vont, en outre, dans le sens de la nécessaire revitalisation de notre industrie audiovisuelle nationale et de l'emploi.

Mais la production nationale est au plus bas. Elle ne cesse de dépérir. Je rappelle qu'elle ne représente plus que 4 p. 100 du budget des sociétés de programme. Nous avons la conviction que le temps presse. Il est urgent de relancer une production nationale de qualité et abondante. Et là, le secteur public, et au premier chef la société nationale de production, a un rôle pilote à jouer.

Nous disons de nouveau notre conviction déjà maintes fois affirmée : qui mieux que le service public peut assurer l'investissement national, s'opposer à l'évasion des capitaux et donc de la redevance ? Vous avez, monsieur le ministre, dans une interview récente, souligné ce danger et je vous approuve.

Qui mieux que le service public peut rouvrir les chantiers de la création française de manière à affronter la concurrence internationale et à reconquérir le marché intérieur ?

Produire plus et mieux et produire français implique de libérer toutes les formes d'expression et de création, et donc de décentraliser le plus possible l'initiative de production. La réussite d'une véritable décentralisation du service public de l'audiovisuel constitue une priorité.

Il ne s'agit pas tant d'aménager une chaîne nationale à l'inspiration régionale plus ou moins marquée que de créer de véritables radiotélévisions régionales permettant l'expression de notre identité culturelle dans sa diversité. La transformation progressive des douze directions régionales existantes en sociétés régionales concevant et produisant leur programme journalier propre est prévue.

Les informations concernant le plan et le rythme de création de ces sociétés restent encore imprécises, sinon insuffisantes, tout comme les moyens dont seront dotés ces sociétés, ce qui ne laisse pas de nous préoccuper.

L'exemple récent des menaces qui ont pesé sur « Vagabul », le seul atelier régional d'animation à Lille, n'est pas rassurant. La décentralisation a, il est vrai, toujours été la mal-aimée.

A l'heure actuelle, il n'y a que trois régions de France équipées de moyens de production « sérieux ». Nous ne nous leurrerons pas : nous savons que toutes les régions ne peuvent pas du jour au lendemain être en mesure de réaliser leurs programmes. Cependant, les retards accumulés sont tels et les besoins si criants qu'il est urgent de bousculer les habitudes et de prendre des mesures audacieuses, et d'abord dans les régions frontalières, qui sont les plus exposées aux débordements des productions étrangères.

Il faut cesser de faire la télévision uniquement « d'en haut ». Il est nécessaire que toutes les régions, sans exception, puissent porter à la connaissance de tous les Français le meilleur de ce qu'elles créent. Partant ainsi du bas, F. R. 3 pourrait amener le pays tout entier à sa propre découverte.

Avec plus ou moins de bonheur — et plutôt plus que moins — des tentatives révélatrices ont eu lieu à cet égard : je veux parler d'émissions comme *Les gens d'ici* ou *le Journal d'en France*.

La floraison de radios locales dont on a parlé tout à l'heure a montré la profondeur du besoin de communication, justifiant l'aide financière qui est apportée à ces radios, même si la répartition de l'aide pose un problème réel.

Il est nécessaire de veiller à dissocier nettement dans les sociétés régionales les missions de radio et de télévision afin d'assurer à chacune sa personnalité et de permettre aux radios d'établir des relations privées avec Radio France. De même est-il nécessaire que les représentants de la population soient associés à la gestion de ces sociétés régionales.

La décentralisation est un vaste projet qui requiert des moyens considérables, matériels et humains, et donc financiers.

Outre une répartition plus équitable des ressources générales et l'apport nouveau de ressources publicitaires, prévu par la loi,

on peut envisager une contribution des établissements publics régionaux, selon des modalités garantissant l'autonomie des sociétés régionales.

Relance de la production nationale et décentralisation impliquent la reconnaissance d'un pluralisme dans lequel je vois la marque, le label, d'une radiotélévision à la française.

Il ne peut y avoir de philosophie ni d'école officielle. Il doit y avoir libre exposé et confrontation de toutes les idées, de toutes les connaissances, de toutes les créations, de toutes les cultures, de tous les genres, de tous les programmes.

Seul, le service public est capable d'assurer cette mission fondamentale.

Offrir aux intérêts privés la possibilité d'assurer la programmation de multiples chaînes appauvrirait la qualité des programmes — c'est prouvé — et limiterait le choix des téléspectateurs au lieu de l'élargir.

Le pluralisme doit d'abord irriguer l'information.

Les journalistes et les autres travailleurs de l'audiovisuel ne doivent pas être interdits de profession en considération de leurs opinions ou être l'objet de quelconques pressions. Après des années d'ostracisme politique et syndical, la diversité française des courants de pensée doit maintenant se retrouver, en particulier dans les rédactions. Non que celles-ci doivent s'apparenter à de petits Parlements. Mais la présence de journalistes de toutes sensibilités est indispensable à une information pluraliste.

Nous ne croyons pas aux journalistes-robots. Nous ne demandons pas l'institution de critères politiques ou de quotas pour l'embauche des journalistes, ni que ceux-ci soient les représentants de leur parti — une salle de rédaction n'est pas un conseil municipal — nous demandons tout simplement que l'on en vienne à des pratiques normales et loyales.

Nous demandons que prévalent les principes généraux de la charte internationale des journalistes. Ils concernent le respect de la vérité, la distinction entre l'information et le commentaire, la vérification des sources. Parmi les droits et les devoirs qui s'imposeraient ainsi à tous, figurent ceux de résister aux pressions, de ne pas se comporter en propagandistes, en publi-citaires et en porte-parole, d'exiger une vie démocratique au sein des rédactions.

Voilà qui trancherait singulièrement avec le passé et répondrait à l'exigence populaire d'une information honnête, en prise avec la vie, sans esprit partisan, simplement fondée sur le souci d'expliquer et de faire réfléchir. Mais le pluralisme ne se limite évidemment pas à la seule information politique : il doit traverser l'ensemble de la production.

La mise à l'écart d'un grand nombre de professionnels, de ces réalisateurs que M. Poniatowski traitait de « masochistes mal soignés », et dont toute une génération a été sacrifiée, provoque aujourd'hui une espèce de vide. La radio et la télévision se trouvent en manque de création et ne peuvent jouer pleinement leur rôle distractif et culturel.

Le mal est profond : non seulement le contenu d'ensemble des programmes offerts aujourd'hui s'en trouve appauvri mais l'accoutumance à cet état de choses a eu tendance à niveler la demande du public et à émusser ses besoins.

Raison de plus, et ce sera ma conclusion, pour autoriser le libre déploiement de tous les genres, de tous les goûts, de toutes les créations, pour parvenir à une production nationale de qualité.

Il est maintenant plus que temps, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme Louise Moreau.

**Mme Louise Moreau.** Monsieur le ministre, alors que vous aviez au printemps dernier laissé entendre de vastes horizons et affiché de grandes ambitions lors de la discussion du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle, il faut convenir aujourd'hui que l'intendance ne suit pas.

Même s'il est encore trop tôt pour apprécier les premiers résultats de la mise en œuvre de la loi du 29 juillet, comment ne pas être frappé par la force d'inertie et la charge que représente la cinquantaine de sociétés et organismes nouveaux que vous avez voulus ?

Dans ce domaine comme dans tant d'autres, le plus n'est pas le mieux.

Plus inquiétante encore est l'absence d'orientations clairement définies pour la politique audiovisuelle.

Faute d'être établies, les décisions qu'il faudrait prendre sont repoussées de mois en mois. L'attentisme tient lieu de perspectives.

Ainsi en va-t-il pour le satellite franco-allemand dont le conseil des ministres du 3 novembre a confirmé le lancement, ce dont je me réjouis. Malheureusement, cette décision n'a pas été accompagnée de l'annonce de la fabrication et du lancement



d'un second satellite, destiné à assurer un secours immédiat, en cas de défaillance du premier : on en reste donc au stade pré-opérationnel et cette situation n'est pas acceptable.

En effet, ainsi que je l'avais souligné en 1980 ici même, décider l'exploitation d'un satellite de télévision directe, c'est décider aussi la fabrication et le lancement d'un second satellite nécessaire à la garantie d'un service de diffusion permanent et fiable.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, vous qui venez au Vidcom à Cannes, l'extraordinaire essor du monde de l'audiovisuel, et surtout la rapidité de son évolution.

Or le sentiment prévaut que tout se passe comme si la France avait du mal à entrer dans l'ère de la communication multiforme.

Tous les prétextes sont bons pour retarder l'échéance et je suis convaincue que multiplier les études n'est pas la meilleure façon de faire avancer les choses.

Ce qu'il faut, c'est une volonté politique s'articulant autour d'un principe simple : celui de la liberté. Liberté de création, liberté de diffusion, liberté de réception.

Il faut accepter de voir la réalité en face et notamment cette évidence : les téléspectateurs veulent maîtriser eux-mêmes leur « consommation » audiovisuelle. Ils veulent pouvoir choisir ce qu'ils ont envie de voir, sachant que les programmes relayés par satellite, la télévision à péage, les émissions câblées, les vidéogrammes permettront de satisfaire cette exigence.

Revenez aussi à mener des combats d'arrière-garde, à dresser des barrières qui se révéleront vite illusoire.

En lançant un programme d'équipement du pays en réseaux câblés de télécommunications, le Gouvernement n'avait-il pas présent à l'esprit que l'utilisation d'un réseau câblé donnerait à l'Etat un pouvoir de contrôle ? Pour quoi faire ?

Préparez la France à relever le double défi industriel et commercial qu'il faudra affronter.

Pendant que nous contrôlons les importations de magnétoscopes à Poitiers, les Japonais, eux, en sont déjà à la dernière mise au point de la télévision à haute définition, dont on pouvait voir récemment lors de l'exposition électronique à Tokyo les premiers prototypes, système qui offre une transmission plus fine grâce à une densité et une qualité d'image supérieures.

**M. Robert de Caumont.** Cela existe déjà depuis dix ans !

**Mme Louise Moreau.** Relevez le défi culturel ! Mais à ce propos, permettez-moi une question : le Gouvernement envisage-t-il de proposer prochainement un nouveau dispositif législatif et réglementaire afin de mieux assurer la protection des droits des auteurs, des créateurs, artistes et interprètes ?

Il est un point aussi sur lequel j'entends mettre en garde le Gouvernement : résistez à la tentation de rancouer, comme vous le faites pour les automobilistes, l'utilisateur des moyens modernes de communication audiovisuelle, de redevance pour récepteur en taxe sur les magnétoscopes, de T. V. A. à 33 p. 100 aujourd'hui en taxe parafiscale demain sur l'achat de matériels et cassettes vierges audio et vidéo.

Enfin, étant l'auteur d'une proposition de loi qui traitait de cette question, je voudrais dire mon accord sur la quatrième observation présentée par la commission des finances qui demande que soient insérées, dans les cahiers des charges des sociétés de télévision, des dispositions leur imposant de programmer dès 1983 mille heures d'émissions sous-titrées pour permettre l'accès aux programmes des sourds et des malentendants.

Je regrette simplement que ces obligations n'aient pas été inscrites dans la loi du 29 juillet comme je l'avais proposé à l'époque et que l'on se soit contenté de charger la Haute autorité de veiller par ses recommandations à l'adaptation des conditions de diffusion des programmes de télévision aux difficultés particulières des sourds et des malentendants, qui sont près de deux millions en France, dont un million d'enfants.

En conclusion de cette brève intervention, je dois vous dire, monsieur le ministre, que vous ne paraissez pas engager le pays sur la bonne voie en matière audiovisuelle, et je le regrette.

Vous êtes un journaliste, vous connaissez les problèmes, et pourtant, pour des raisons idéologiques, par un réflexe de crainte à la fois vis-à-vis de l'extérieur et de l'intérieur, vous tournez le dos à l'avenir.

Jouez la liberté ! Les Français y gagneront à l'intérieur et la France à l'extérieur.

**M. Alain Madelin.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Christian Goux.

**M. Christian Goux.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en raison du décalage intervenu dans le déroulement du débat budgétaire, M. Roland Dumas n'a pu être présent ce matin, retenu par une obligation impérative. Il m'a demandé de vous présenter son intervention :

« Je centrerai mon propos sur la Haute autorité en évoquant le rôle et l'organisation de cette institution avant d'examiner son fonctionnement après trois mois de pratique.

« Le budget qui nous est soumis apporte la preuve que la Haute autorité disposera des moyens financiers de son indépendance : 13,2 millions de francs. En effet, il n'est pas de vérifiable indépendance sans indépendance financière.

« La Haute autorité disposera-t-elle des moyens juridiques de son action ? Une claire définition de son rôle semble être souhaitée par tous, y compris par M. Bocquet, rapporteur pour avis.

« La loi votée le 29 juillet 1982 a fixé le cadre juridique général dans lequel s'insère l'action de la Haute autorité. Le décret du 29 août 1982 a précisé la fonction remplie par les membres de la Haute autorité. Enfin, le discours prononcé par le chef de l'Etat le 27 août 1982, lors de l'installation de cette institution, a permis de rappeler quel devrait être son rôle : « La Haute autorité est la clef de voûte de l'édifice audiovisuel. Elle est le signe le plus visible de la rupture avec le passé. Le législateur a transféré à cette institution des pouvoirs dont aucun gouvernement en France n'avait envisagé de se dessaisir. »

« La première tâche de la Haute autorité est donc de veiller à l'exécution des missions du service public, au pluralisme, à l'honnêteté de l'information et à l'harmonisation des programmes. Elle doit en outre régler les problèmes relatifs à l'attribution de fréquences pour les radios privées, régler le droit de réponse au Gouvernement et s'assurer de l'honnêteté dans les campagnes électorales.

« Telle est sa mission, tel doit être son champ d'action. Rien en deçà, rien au-delà.

« Cela suppose notamment qu'elle n'intervienne pas dans les structures de la communication audiovisuelle qui doivent fonctionner normalement, notamment dans les rapports directs et quotidiens qui lient les président de chaînes et les acteurs de l'audiovisuel.

« De la même façon, elle ne doit pas céder à la tentation de créer un ordre des journalistes, comme certaines déclarations malheureuses ont pu le laisser entendre. Cela rappellerait de mauvais souvenirs et ce n'est pas le sens de la réforme voulue par le Parlement.

« Elle ne doit pas se substituer davantage aux organismes déjà existants ou mis en place par la loi, qui sont destinés à régler les conflits d'ordre déontologique concernant les journalistes de l'audiovisuel considérés désormais comme des journalistes à part entière.

« En bref, la Haute autorité ne doit pas devenir une super-redaction d'ensemble de l'audiovisuel ou une superstructure de la vie quotidienne dans ce domaine. En revanche, elle doit, comme l'a voulu le Parlement et comme l'ont souhaité le Président de la République et le Gouvernement, exercer un magistère moral de haute qualité, qui veillera aux grands principes d'indépendance, de démocratie et d'honnêteté de la radio et de la télévision.

« Quelles sont, au regard de ces principes, les conclusions à tirer d'un fonctionnement de trois mois ?

« Les premiers pas de la Haute autorité furent quelque peu chaotiques, mais n'est-ce pas la rançon de la nécessaire autonomie ? La Haute autorité dut en effet, face à l'abondance des réclamations, près de mille dit-on, créer sa propre saisine et fixer sa jurisprudence naissante. Elle a dû, à travers des cas concrets, indiquer quelle serait sa voie. Elle l'a fait à l'occasion de différentes affaires dans lesquelles elle n'a, à ce jour, dépassé en aucune manière sa compétence. Je partage, sur ce point, l'opinion exprimée par M. le ministre de l'information.

« Qu'il s'agisse de l'affaire de la maison de retraite de Cachan ou de l'épisode relatif à l'émission « Apostrophes », la Haute autorité a affirmé dès le départ, son indépendance. Dans un cas, elle a regretté le manque d'équilibre d'une émission ; dans l'autre, elle a confirmé ce que l'on attendait d'elle, à savoir qu'elle veillerait à la liberté de création et d'expression de son auteur, sans se mêler en quoi que ce soit à la polémique née de la critique adressée au producteur de l'émission.

« Qu'il me soit cependant permis, pour éclairer le débat et l'avenir, de suggérer, monsieur le ministre, une amélioration de ce fonctionnement dans deux directions.

« Pour éviter toute méprise, il me paraît indispensable que la Haute autorité prenne le temps de la réflexion avant de publier ses avis. Elle ne doit pas, en effet, juger du comportement d'une chaîne, d'une société sur un événement, sur un jour, ou bien encore sur la prestation d'un journaliste. Elle se doit d'attendre la répétition d'événements qui se révéleraient fâcheux dans la même direction. Elle dispose de toute une gamme de décisions, allant de la simple lettre de rappel

à la publication d'un avis désapprouvé ou, à l'extrême limite, et dans les cas graves, au changement de président de la société concernée. »

**M. Alain Madelin.** Très bien !

**M. Christian Goux.** « Il est donc indispensable que la Haute autorité prenne du recul si elle veut remplir la mission qui lui a été dévolue par la loi.

« Par ailleurs, il est, me semble-t-il, urgent de doter la Haute autorité des moyens qui doivent lui permettre d'accomplir les autres tâches qui lui sont confiées. L'une de ces tâches, sera, par la force des choses, éphémère : il s'agit de l'attribution des fréquences aux radios privées. Mais celle qui touche au contrôle des campagnes électorales va devenir urgente et pressante.

« Il m'apparaît donc, monsieur le ministre de la communication, que vous devriez prendre, de toute urgence, les mesures qui mettront la Haute autorité en position d'accomplir cette tâche essentielle. Vous mettez fin, par la même occasion, à l'angoisse qu'exprimait Mme Cotta à ce sujet, le 27 octobre 1982, devant la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle. »

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Goux.

**M. Christian Goux.** Je conclus, monsieur le président.

« Ainsi, se trouvera clos définitivement le procès d'intention fait au Gouvernement et à sa majorité au sujet de la Haute autorité. Ceux qui ont dénigré sa création furent les premiers à recourir à elle. L'honnêteté intellectuelle commanderait aujourd'hui qu'ils reconnaissent leur erreur. Mais n'ayons pas d'illusions !

« L'été n'est pas si éloigné de nous, que nous n'entendions encore l'écho des propos de certains des membres de l'opposition.

« Pour Mme d'Harcourt, cette Haute autorité devait être « un instrument docile, solidement tenu en main par le Gouvernement, simple paravent d'un pouvoir politique. »

« Pour M. Madelin, il s'agissait soit d'« une chaîne haute fidélité », ou mieux encore d'« un cache-sexe du pouvoir. »

« Pour M. Toubon, la Haute autorité devait être « composée de figurants de seconde zone sans autorité. »

« Pour M. d'Aubert, une Haute autorité « inirme ». Pour M. d'Aubert, encore, elle devait être « une potiche ».

**M. François d'Aubert.** Une potiche, ça se casse !

**M. Christian Goux.** Je pourrais poursuivre les citations.

« Ce débat aura au moins le mérite de mettre un point final à ces accusations saugrenues et ridicules. »

**M. Alain Madelin.** Pas du tout !

**M. Christian Goux.** « Mais il permet aussi de dire, sans crainte d'être démenti, que s'est ouverte la phase nouvelle, et sans doute définitive, qui verra enfin en France une communication audiovisuelle libre dotée d'un organisme de contrôle indépendant, tel qu'un grand pays démocratique peut le souhaiter. » (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Queyranne.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'organisation d'une véritable décentralisation du service public de la radiotélévision est une idée force de la loi du 29 juillet 1982.

Il était en effet indispensable que notre pays sorte de l'état de sous-développement dans lequel il se trouvait, alors que tous nos voisins se sont résolument engagés dans cette voie, que ce soit l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique ou l'Italie.

La loi de 1974, il convient de le rappeler, avait été un frein à la décentralisation. D'abord, parce qu'elle avait conduit au regroupement dans une même société nationale fortement centralisée — F.R. 3 — des services régionaux de la radio et de la télévision. La radio régionale en a été la principale victime. Elle n'a jamais pu bénéficier des moyens qui lui auraient permis de se situer par rapport aux techniques nouvelles et à l'émergence d'une forte demande sociale pour une radio qui soit à la fois plus proche et plus inventive. Cette demande explique l'efflorescence des radios d'initiative privée. Seule, Radio France a cherché à combler cette carence de façon ponctuelle en implantant des radios locales à vocation départementale.

Quant à la télévision, étroitement mise sous tutelle par les directions parisiennes, elle a dû se contenter d'un créneau horaire limité pour diffuser des magazines d'information dont le caractère conformiste et superficiel exprimait bien mal la vitalité sociale et culturelle de nos régions.

La loi sur la communication audiovisuelle sépare nettement la fonction radiodiffusion et la fonction télévison. Elle prévoit la mise en place progressive d'institutions distinctes dans le cadre régional. Ce projet de budget de 1983, premier budget d'application de la loi, permet d'envisager de façon effective cette

décentralisation. Toutefois, nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous nous précisiez au cours de ce débat les objectifs qui pourront être réalisés dans le courant de l'année 1983.

En ce qui concerne la radio, la loi prévoit la constitution de vingt-deux sociétés régionales. D'après les indications que vous avez fournies en commission, il apparaît que trois sociétés pourraient être mises en place l'année prochaine. A ce rythme, nous pouvons craindre que la régionalisation complète ne devienne effective que dans plusieurs années, au risque de manquer ce rendez-vous de la radio et des régions, régions auxquelles nous avons voulu donner des attributions renforcées sur les plans économique, social et culturel.

Dans l'attente de la constitution de ces sociétés, le potentiel des stations régionales qui relevaient de F.R. 3 sera transféré à Radio France. Mais il ne semble pas que Radio France ait le projet de développer les émissions régionales, lesquelles restent aujourd'hui confinées dans une audience confidentielle dans la mesure où elles ne peuvent assurer une antenne permanente quotidienne. Une meilleure reconversion des moyens matériels, mais aussi des talents d'animateurs, découragés parce que sans vraies perspectives, pourrait être envisagée pour un coût à notre avis relativement faible.

L'essentiel des moyens budgétaires nouveaux — 155 millions de francs — sera utilisé pour de nouvelles implantations de radios à caractère local ou départemental, radios qui, selon les termes mêmes de la loi, seront gérées ultérieurement par les sociétés régionales. Le succès des premières initiatives confirme l'intérêt d'une telle démarche. Mais la poursuite de ces implantations doit être liée à la recherche d'une meilleure utilisation des capacités qui existent au niveau régional.

Le fait que ces actions dépendent uniquement de Radio France devrait permettre une harmonisation afin que les radios de service public répondent au mieux, tant au niveau de la région que du département ou du pays, aux objectifs suivants : informer les auditeurs des événements locaux, faciliter leur vie quotidienne, favoriser l'expression culturelle et la création artistique.

En ce qui concerne la télévision, la loi prévoit la création de douze sociétés à partir des éléments existants dans les directions régionales actuelles. Ces sociétés devraient, dans un délai de quatre ans, être dotées de moyens de fonctionnement et d'investissement leur permettant de concevoir et de produire de façon autonome des programmes quotidiens.

D'après les informations données en commission et confirmées par le président-directeur général de F.R. 3, trois sociétés pourraient être constituées en 1983.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Queyranne.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Je vais le faire, monsieur le président.

Pour sa première année d'exécution, le plan de décentralisation correspond ainsi aux objectifs fixés par la loi. Il serait toutefois souhaitable que vous puissiez nous préciser, monsieur le ministre, le siège de ces sociétés et les zones qu'elles desserviront.

Mais la constitution des sociétés régionales ne trouvera sa signification réelle que dans l'accroissement des moyens de production de l'ensemble des centres régionaux. Les crédits nouveaux — 220 millions de francs — devraient être utilisés à cet effet.

Des initiatives positives ont été prises récemment dans les grandes régions pour rapprocher l'information de la vie locale. Je citerai notamment la création d'un magazine d'actualités régionales à Grenoble, l'extension de celui du Mans et la création prochaine d'un magazine en Corse. Mais surtout, l'année 1983 devrait permettre à chacune des douze stations régionales, de passer à une heure d'émission quotidienne en moyenne, sur une tranche horaire qui devrait être de grande écoute, dix-neuf heures - vingt heures.

Dans cette perspective, il serait souhaitable que vous nous précisiez, monsieur le ministre, dans quelles conditions est actuellement envisagée l'introduction de la publicité régionale.

Cette année 1983 marquera donc une première étape pour une véritable télévision régionale. Celle-ci doit être conçue, selon nous, en fonction de trois objectifs complémentaires.

D'abord, donner aux centres régionaux une réelle autonomie de création, de production, de diffusion. Il faut bannir ce terme de « décrochage », qui marque que les émissions régionales ne sont considérées que comme des sous-produits par rapport aux programmes nationaux.

**M. le président.** Il vous faut conclure, monsieur Queyranne.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Je conclus, monsieur le président. Le deuxième objectif, c'est de répondre à cette exigence culturelle en développant, dans notre pays, une véritable industrie des programmes. Dans cette perspective, de nombreuses expériences peuvent être conduites, en coproduction notamment, avec les établissements culturels dans les régions.

Enfin, il faut aussi que la télévision régionale s'ouvre, en dehors des créneaux « grand public », aux nouvelles demandes de communication sociale qu'expriment les organismes de formation, les universités, les organisations professionnelles, les associations.

Dans cet esprit, la décentralisation de la radio et de la télévision, dont nous avons posé les principes avec la loi du 29 juillet 1982, ne représentera pas seulement une amélioration de l'organisation du service public, elle permettra aussi à notre pays de relever les défis technologiques et culturels d'un monde de la communication en pleine mutation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Mercieca.

**M. Paul Mercieca.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, le développement de l'information audiovisuelle donne une importance accrue à la presse écrite.

La presse écrite présente de nombreuses originalités qu'il faut préserver. Elle est par vocation une presse d'analyse; l'écrit reste en effet le support privilégié de toute information approfondie et de toute réflexion. La presse écrite est, par nature, la meilleure forme de l'expression des opinions; elle est un moyen de l'expression du pluralisme des opinions.

Les mesures que doit prendre le Gouvernement pour le soutien et le développement du pluralisme dans la presse écrite devront tenir compte de ce fait qui caractérise la situation actuelle: l'existence de deux presses, une presse riche et une presse pauvre.

La presse d'opinion, qui ne bénéficie pas du soutien des groupes financiers, se situe le plus souvent malheureusement dans la seconde catégorie. C'est cette presse d'opinion qui doit bénéficier d'un soutien public. En affirmant cela, nous sommes fidèles à l'esprit qui présidait à la rédaction des ordonnances de 1944 sur la presse, c'est-à-dire un échange de devoirs réciproques: de la presse à l'égard de son public pour la régularité quotidienne et l'exactitude de l'information, et des pouvoirs publics à l'égard de la presse, pour lui donner les moyens de vivre autrement qu'une marchandise ordinaire.

Dans l'immédiat, monsieur le ministre, je me fais l'interprète de mes collègues du groupe communiste pour vous demander de faire une application stricte de ces ordonnances. Bien entendu, des mesures législatives sont souhaitables, qui conservent l'esprit des ordonnances de 1944 et s'appuient sur le programme de M. le Président de la République. Il faut battre en brèche les concentrations pour que la presse écrite soit composée d'un ensemble d'entreprises libres...

**M. Alain Madelin.** C'est Mme Thomazo qui est visée, une fois de plus!

**M. Paul Mercieca.** ... remplissant les fonctions d'un service public assurant une mission d'intérêt public.

Je sais, mon cher collègue, que vous êtes pour la disparition de toute presse qui n'appartient pas aux puissances d'argent.

**M. Robert-André Vivien.** C'est votre parti qui est le premier groupe d'argent!

**M. Paul Mercieca.** L'aide publique à la presse d'opinion est une question de justice et de responsabilité. C'est aussi une question de démocratie. Comme le déclarait M. le Premier ministre à Lille le 23 octobre dernier, il s'agit de vouloir « vraiment maintenir, et même développer, une presse pluraliste. Il conviendrait que les systèmes d'aide à la presse permettent aux organes à faibles ressources publicitaires de vivre et de se développer ».

Nous souhaitons, nous aussi « une presse écrite pluraliste et dynamique ». Mais à ce jour la réalité est très différente et la concentration de la presse, c'est-à-dire le recul du pluralisme, s'est poursuivie depuis mai 1981.

Nous proposons, entre autres mesures, que la subvention aux quotidiens d'opinion à faibles ressources publicitaires, soit reconduite sur une assez longue période. Nous soulignons l'urgence de la suppression de l'article 39 bis du code des impôts, qui fait profiter de dégrèvements fiscaux les journaux qui réalisent des bénéfices.

Nous demandons que les économies résultant de la suppression de cette injustice soient affectées aux journaux non bénéficiaires, y compris les journaux régionaux d'opinion qui ont un besoin impérieux.

La presse écrite, vous le savez, a dû vivre une véritable mutation technologique, et doit déjà faire face à une transformation technique plus importante encore. Même les journaux non bénéficiaires sont obligés d'investir pour subsister. Supportant alors des frais financiers énormes, ils ont donc besoin de prêts bonifiés à long terme et d'un moratoire pour les frais financiers déjà engagés.

Les aides indirectes pourraient être modulées en fonction de la place de la publicité dans la pagination totale, notamment pour le prix du papier journal et le régime postal de la presse.

Il faudrait également revoir, dans la concertation, le principe de l'assujettissement de la presse hebdomadaire à la T.V.A. au taux de 4 p. 100. Les ressources publicitaires elles-mêmes doivent être plus équitablement réparties, pour favoriser le pluralisme, et en finir avec la discrimination dont est encore l'objet plus particulièrement la presse communiste, y compris parfois de la part de firmes nationalisées.

D'un mot, je voudrais souligner la nécessité d'assurer le pluralisme au niveau de la source souvent unique des informations que constitue l'A.F.P.

**M. François d'Aubert.** Mon cher collègue, me permettez-vous de vous interrompre?

**M. Paul Mercieca.** Je vous en prie, mon cher collègue.

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. François d'Aubert.** Mon cher collègue, je voudrais faire une mise au point.

Vous venez d'affirmer que certaines entreprises publiques n'étaient pas assez « aimables » avec la presse communiste. Permettez-moi de ne vous citer qu'un chiffre: la S.N.C.F. a accordé en 1982 au groupe de *La Marseillaise* 900 000 francs de recettes publicitaires, alors qu'elle n'a accordé qu'environ 150 000 francs au journal *Ouest-France*. Comparez les tirages et vous nous direz ensuite qui est le mieux traité!

**M. Georges Hage.** Ce n'est pas juste, monsieur d'Aubert. D'ailleurs le T.G.V. desservira l'Ouest! Ce n'est pas si mal!

**M. Paul Mercieca.** Monsieur d'Aubert, voulez-vous que nous évoquions la part de la publicité dans les recettes des différents journaux?

Ceux que vous défendez ont parfois 80 p. 100 de leurs ressources constituées par des recettes de publicité. Pour la presse d'opinion, ce pourcentage n'est que de 10 p. 100.

**M. Alain Madelin.** Et alors? Ne comparez pas des journaux qui ont des lecteurs avec les vôtres! C'est toute la différence!

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis.** Restons calmes!

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Mercieca!

**M. Paul Mercieca.** Une politique de l'emploi cohérente doit s'appliquer à l'ensemble de la presse. Nous demandons, en particulier, aux pouvoirs publics d'aborder les négociations avec le syndicat du Livre parisien, avec la volonté d'aboutir rapidement à une solution sauvegardant l'emploi.

Vous avez déclaré à Montreuil, monsieur le ministre de la communication, le 11 octobre dernier, que la tâche des mois qui viennent sera « l'adaptation aux réalités présentes de l'ensemble du dispositif des règles juridiques et du système d'aide à la presse ».

Pour cela, et pour être efficace, il nous paraît souhaitable de veiller à l'association large de toutes les parties intéressées à la concertation que vous prévoyez, y compris les représentants de la presse communiste.

Je conclus, monsieur le ministre, en vous demandant de veiller à l'existence des journaux issus de la Résistance, des journaux d'orientation socialiste et chrétienne existants, des journaux communistes. C'est le moyen pour que des titres nouveaux, porteurs de sensibilités diverses, se créent, comme nous le souhaitons. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis.** Très bien!

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, en réalité nous aimerions voir quatre ministres au banc du Gouvernement, les quatre de la normalisation culturelle, MM. Fillioud, Lang, Mexandeau et Jobert. (Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Il est regrettable que M. Jobert ne soit pas là aujourd'hui, car l'autre jour, lors de la séance des questions d'actualité, il nous a indiqué que, s'il avait été obligé de faire du protectionnisme sur les magnétoscopes et de créer « le système de Poitiers », c'était par votre faute. Il nous a expliqué qu'une formidable bouffée d'importations avait été provoquée par l'annonce de la taxe sur les magnétoscopes dont vous êtes l'inventeur, monsieur le ministre, et dont vous assurerez l'application. Bel exemple de cohérence gouvernementale!

Malheureusement, cette taxe est non seulement un exemple en réalité d'incohérence gouvernementale, mais aussi d'une certaine gabegie financière qui régnait dans les chaînes puisque, selon la justification officielle, il s'agit de trouver des recettes. Une fois encore, monsieur le ministre, je ne suis pas sûr que vous soyez bien défendu vis-à-vis du ministre chargé du budget. Je crois savoir que vous demandiez une taxe moins lourde, mais elle vous a été tout de même imposée à 471 francs, chiffre

très élevé. En réalité, le financement de la radiotélévision par cette taxe ne revêt qu'un aspect secondaire dans la mesure où cette taxe est avant tout révélatrice d'une sorte de néo-jdanovisme culturel. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis.** N'importe quoi !

**M. François d'Aubert.** Tout cela est clair. Votre choix contre la privatisation, c'est une optique de réseaux.

**M. Bernard Schreiner.** C'est complémentaire.

**M. François d'Aubert.** On constate que M. Mexandeau et vous-même ne voulez pas d'antennes individuelles pour la télévision par satellite et que vous souhaitez privilégier plutôt les réseaux de câbles par rapport à des moyens de réception individuels comme les magnétoscopes.

Plus grave encore est cet acharnement contre les magnétoscopes. Il est révélateur de l'attitude gouvernementale qui consiste à réserver au Gouvernement le droit d'indiquer les besoins prioritaires, ce qui est un produit de première nécessité et ce qui n'en est pas un. Or, le magnétoscope est à l'heure actuelle essentiel, c'est même un fait de société. Il est bien évident que par le triple biais de la taxe Fillioud, de la taxe Lang et du protectionnisme Jobert sur les magnétoscopes, le nombre des magnétoscopes en service en France se stabilisera ou même régressera.

**M. Joseph Pinard.** Qu'avez-vous fait pour l'industrie du magnétoscope ?

**M. François d'Aubert.** On peut qualifier cette attitude de sous-jdanovisme ou de duvaliérisme culturel pour emprunter...

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis.** N'empruntez pas !

**M. François d'Aubert.** ...un terme pris dans un pays qui est un peu différent de la Bulgarie mais qui, sur le plan des libertés individuelles, n'est pas ce qu'on trouve de mieux sur la terre.

Outre ce néo-jdanovisme culturel, on peut percevoir aussi un malthusianisme économique. Je réponds là à un de nos collègues qui prétend que la taxe sur les magnétoscopes revêt un intérêt industriel favorable à la reconquête du marché intérieur et que c'est là l'essentiel.

Monsieur le ministre, n'est-il pas contradictoire d'une part d'affirmer que la reconquête du marché intérieur s'opérera par l'usine Radiotechnique du Mans — en fait une usine Philips — sur le standard V2000 et d'autre part de se féliciter comme M. Schreiner du futur accord entre Thomson et Grundig ?

**M. Bernard Schreiner.** Elles-vous contre ?

**M. François d'Aubert.** Ce sont en effet deux systèmes concurrents. S'il existe un obstacle à l'accord entre Grundig et Thomson, c'est précisément chez Philips qu'il réside. Il y a là sans doute une contradiction dans le raisonnement.

Je déplore le malthusianisme économique car en brimant le magnétoscope, vous brimez aussi l'industrie des programmes.

Il est vrai que vous essayez sans doute de forcer les gens à regarder votre télévision qui devient de plus en plus hagiographique et thuriféraire. Il suffit d'évoquer certains films, par exemple celui qui a été diffusé sur la vie de M. Mitterrand — « était heureusement en juillet-août — et celui qui a été projeté hier encore et dont l'un des auteurs était tout simplement M. Régis Debray.

**M. François Loncle.** Et alors !

**M. François d'Aubert.** Vous oubliez sans doute que ceux qui fabriquent des cassettes contribuent à la création, à la survie et à la vie du cinéma autant que la télévision, s'agissant notamment des obligations à l'égard des ayants droit. C'est un point qu'il ne faut pas oublier. Après le malthusianisme économique, force est de regretter une attitude de régression sociale.

**M. le président.** Je vous demande de conclure, monsieur d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** J'en termine, monsieur le président. Vous faites si d'une demande qui existe pour le magnétoscope et vous ignorez que les possesseurs de magnétoscopes ne sont pas des privilégiés : 60 p. 100 d'entre eux sont des retraités, des ouvriers et des non-actifs.

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Oui et ils votent pour vous !

**M. François d'Aubert.** Monsieur le rapporteur spécial, c'est une phrase dont vous auriez pu vous dispenser ! Il est vrai qu'il n'y a guère que les sections du parti socialiste qui, dans les départements, défendent la politique du Gouvernement dans ce domaine.

**M. Bernard Schreiner.** Qu'en savez-vous ?

**M. François d'Aubert.** M. Bocquet lui-même, et, que je sache, il ne vote pas pour nous, affirme dans son rapport : « Votre rapporteur s'interroge néanmoins sur le montant de cette taxe, tant d'un point de vue économique que d'un point de vue social. »

Il poursuit : « D'un point de vue social, ne va-t-il pas inéluctablement freiner l'accès des classes populaires à l'équipement en magnétoscopes ? »

Pourtant, mes chers collègues, vous êtes voisins sur ces bancs. Vous feriez donc bien de vous concerter à l'avance.

**M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis.** C'est la diversité démocratique !

**M. Alain Bonnet.** C'est la démocratie ! Chacun est libre d'avoir ses idées !

**M. François d'Aubert.** Mais s'agissant de la redevance, ce qui est plus grave, c'est qu'elle présuppose que le possesseur d'un magnétoscope l'utilise essentiellement pour enregistrer gratuitement la télévision du service public et conserver des copies. Ce raisonnement est un dangereux précédent dans le domaine des libertés publiques car le Gouvernement préjuge une certaine utilisation d'un produit de grande consommation, à la seule fin de la taxer. Ainsi, à l'aspect antisocial de cette taxe, il convient d'ajouter son aspect antidémocratique.

C'est pourquoi nous ne pouvons, nous, membres de l'opposition, que nous insurger contre cet acharnement...

**M. Bernard Schreiner.** C'est vous qui en êtes responsables !

**M. François d'Aubert.** ... que met le Gouvernement, par votre intermédiaire, par celui de M. Lang, de M. Jobert et de M. Mexandeau, à limiter tout ce qui correspond à une communication libre et un peu privatisée...

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis.** Rien qu'un petit peu ?

**M. François d'Aubert.** ... et qui soit réellement démocratique. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

#### Rappel au règlement.

**M. Robert-André Vivien.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** En vertu de quel article, mon cher collègue ?

**M. Robert-André Vivien.** Article 50 !

**M. le président.** La parole est à M. Robert-André Vivien, pour un rappel au règlement.

**M. Robert-André Vivien.** Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 50 de notre règlement, relatif à la tenue des séances plénières.

Lorsque je suis intervenu à la tribune, j'ai souligné qu'il semblait anormal que notre débat important qui porte sur la télévision et sur la radio se déroule en l'absence des caméras de télévision. Je n'avais pas compris que la télévision était présente pour filmer le discours du ministre.

Les rapporteurs, qui appartiennent pourtant à la majorité, n'ont pas davantage eu le droit d'être filmés que les orateurs de l'opposition. C'est la démonstration éclatante de la mainmise politique que je dénonçais il y a quelques minutes. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Alain Bonnet.** Ce n'était pas un rappel au règlement !

**M. le président.** Mon cher collègue, je n'aurai pas la cruauté de vous lire l'article 50 de notre règlement qui démontre que votre rappel au règlement ne saurait se fonder sur ce texte.

**M. Robert-André Vivien.** Je voulais invoquer l'article 52 du règlement de l'Assemblée nationale.

**M. le président.** Cela dit, la caméra de télévision qui se trouve dans les tribunes était déjà installée lorsque M. François d'Aubert s'est exprimé.

**M. Alain Madelin.** C'est inexact !

**M. le président.** Toutefois, monsieur Vivien, je ferai part de votre remarque à la conférence des présidents. Pour l'instant, nous pouvons en rester là.

**M. Bernard Schreiner.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Schreiner, pour un rappel au règlement.

**M. Bernard Schreiner.** Je voudrais répondre à M. Robert-André Vivien !

**M. le président.** Mon cher collègue, je vous ai donné la parole pour faire un rappel au règlement et non pour répondre à M. Vivien.



**M. Bernard Schreiner.** En tout cas, Antenne 2 était présente hier pour filmer les responsables de l'opposition, sur le projet de budget de la communication.

**M. Robert-André Vivien.** Cela n'a rien à voir !

**M. le président.** La parole est à M. Pinard.

**M. Joseph Pinard.** Mon intervention sera consacrée essentiellement à la presse écrite.

Le total des aides chiffré à 143 millions ne doit pas faire illusion. Le fonds d'aide aux journaux à faible capacité publicitaire ne doit pas donner bonne conscience. Ses modestes apports ne corrigent pas, et de loin, le fait de la disparité en matière de recettes publicitaires.

Je ne prendrai qu'un seul exemple. *Le Figaro*, avec une diffusion 2,7 fois plus forte que celle de *La Croix*, perçoit trente-deux fois plus de publicité.

Les tarifs postaux doivent être différenciés en fonction des ressources provenant de la publicité. Le rôle des P.T.T. n'est pas de distribuer à domicile de véritables catalogues insérés dans des journaux riches, parce qu'ils ont une clientèle riche ou parce qu'ils bénéficient, en fonction de leur orientation politique, de publicités de complaisance.

Certains suppléments hebdomadaires de quotidiens n'auraient-ils pas été créés pour « éponger » une publicité surabondante ? Dans un magazine, organe privilégié de la nouvelle droite, paru cette semaine et pesant 450 grammes — merci facteur ! — j'ai compté plus de 40 p. 100 de surface publicitaire.

**M. Alain Madelin.** Ils ont des lecteurs et cela vous gêne !

**M. Joseph Pinard.** Deux pages, par exemple, étaient payées en exclusivité par l'office du tourisme turc. Les 40 000 démocrates détenus en Turquie n'auront pas l'occasion de lire cette évocation attendrissante : « J'ai rencontré des policiers turcs. C'était sur une piste poussiéreuse du Taurus. Ils sont allés me chercher de l'eau. »

**M. Alain Madelin.** Et la publicité pour la Lada ! Voulez-vous aussi censurer la presse ?

**M. Joseph Pinard.** Il n'est pas normal non plus que les allègements fiscaux appliqués aux bénéfices impossibles permettent de financer les concentrations.

**M. Paul Mercieca.** Très bien !

**M. Joseph Pinard.** Le R. P. R. en sait quelque chose !

J'ai, pour ma part, vu hier disparaître l'imprimerie de presse de Bosançon au bénéfice de Dijon.

Aujourd'hui, c'est Dijon qui disparaît au bénéfice de Lyon, tandis que Nancy est menacée par Metz.

L'aide à la presse est souvent une aide à rehours et aucun contrôle n'est exercé sur ces avantages utilisés à l'inverse de ce qu'avait voulu le législateur.

Monsieur le ministre, les textes relatifs à l'audiovisuel vous ont pris beaucoup de temps et vous avez fait accomplir des progrès sensibles. Je me contenterai dans ce domaine de rappeler le vœu de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en faveur de la création d'une taxe parafiscale assise sur les recettes de la publicité radiodiffusée et télévisée, afin d'aider au financement des radios locales.

Mais il ne faut pas oublier la presse écrite. Celle de province, presse hebdomadaire y compris — et selon des critères à définir — devrait avoir accès au fonds d'aide aux journaux à faible capacité publicitaire.

Puis, surtout, il importe de rappeler que les ordonnances de 1944 sont toujours en vigueur.

Dans le dernier numéro du *Patriote résistant*, Jean-Maurice Hermann, qui fut secrétaire du syndicat national des journalistes avant guerre, rappelle comment ces textes furent préparés et comment Jean Moulin prit part à leur élaboration.

Or ces textes sont aujourd'hui bafoués, bien que des progrès soient intervenus. Je ne reviendrai pas longuement sur la controverse juridique relative à l'article 7 ou à l'article 9 de l'ordonnance du 26 août 1944. Je rappelle simplement que dans l'avis du Conseil économique et social du 23 mai 1979, rapporté par le doyen Vedel qui n'est pas suspect d'extrémisme, et adopté par 134 voix contre 2 et 7 abstentions, il est écrit : « Les dispositions des articles 7 et 9 demeurent en vigueur. Aussi, nombre de dispositions de ces textes doivent être conservées : articles 7, 8 et 15 — identification entre le maître réel de l'entreprise et le directeur de la publication —, article 9 — limitation des cumuls pour les directeurs de journaux. »

Dans cet avis, sollicité par M. Barre, par lettre en date du 27 novembre 1978, il y a beaucoup de suggestions intéressantes. L'ex-majorité les a oubliées pour la plupart comme par hasard. Il est temps de mettre en application nombre de ces suggestions qui ont l'accord de l'union nationale des syndicats de journalistes.

Pour ne prendre qu'un exemple, est-il si difficile de faire respecter l'article 18 de l'ordonnance qui précise que « le

compte d'exploitation et le bilan de la publication seront publiés annuellement dans les colonnes de la publication » ?

**M. Alain Madelin.** Lisez aussi l'article 13. Il vous intéressera !

**M. Joseph Pinard.** Or, les journaux qui, comme *Le Monde* ou *La Croix*, pour s'en tenir aux quotidiens parisiens, respectent cette obligation sont l'exception.

Bien d'autres problèmes mériteraient d'être soulevés : le rapport Mottin sur les journaux gratuits a été enterré. Pourquoi ? Comment faire pour que la presse éditée par les associations ou les syndicats ne soit pas progressivement asphyxiée ? A ce sujet, les suggestions de M. Garcia dans *Le Monde-Dimanche* du 7 novembre dernier mériteraient d'être étudiées avec bienveillance.

Pour terminer, je voudrais insister sur la distinction fondamentale rappelée lors du colloque de l'U.S.N.J. en janvier 1973 : « La fonction de la presse écrite est de contribuer à satisfaire le droit public à l'information. Afin que le public le plus large puisse accéder à cette information, la nation a le devoir d'aider les entreprises qui contribuent à la mise en œuvre de ce droit à l'information. Il importe donc de distinguer parmi les entreprises d'édition, celles qui se donnent pour objectif principal la recherche du profit et celles qui remplissent une mission de service public. »

Monsieur le ministre, faites appliquer l'ordonnance signée le lendemain de la libération de Paris. Inspirez-vous du rapport du Conseil économique et social de 1979 ainsi que des conclusions du colloque que je viens de citer. Malgré les hauts cris de l'opposition qui tente de faire croire, dans des journaux, qu'elle contrôle d'ailleurs très largement, que la liberté de l'information est en danger, vous aurez l'appui des socialistes pour que la presse échappe à une concentration de plus en plus inquiétante, pour qu'elle soit vraiment libre et pluraliste, pour qu'elle puisse être le lieu privilégié du débat démocratique, instrument de culture et moyen de loisirs.

Je n'ajouterai qu'un mot sur un sujet très différent. Aujourd'hui est célébré le centième anniversaire de l'école normale supérieure de Saint-Cloud. Ancien élève de cet établissement...

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Joseph Pinard.** ... j'ai fait toute ma carrière dans les écoles normales de l'enseignement primaire.

J'ai toujours essayé de pratiquer une laïcité aussi respectueuse des croyances que de l'incroyance. Je tiens à vous dire, monsieur le ministre, que si la campagne lancée contre la télévision fait partie d'une opération largement orchestrée, la dernière émission de « Droit de réponse » me paraît la négation même de la laïcité. Sur ce point, je partage entièrement le point de vue de M. Leprince-Ringuet exprimé hier dans un journal du soir. J'ai le regret de le dire, mais je crois qu'il faut que les choses soient claires et nettes.

**M. Pierre Forgeus, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Loncle.

**M. François Loncle.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, comme tout à l'heure mon collègue Christian Goux pour M. Roland Dumas, j'interviens au nom de M. André Bellon, retenu dans sa circonscription.

La loi sur l'audiovisuel, votée il y a quelques mois par notre assemblée, a eu pour ambition, sur le plan juridique, de supprimer le monopole de l'Etat dans la communication, tout en maintenant au cœur de notre système de communication les grands principes qui fondent le service public. En particulier, elle permet à notre réseau de communication de prendre en compte les techniques modernes.

C'est dans ce cadre que les décisions prises par le Gouvernement de « câbler » la France, de lancer le satellite de télévision, sont des éléments qui s'insèrent parfaitement dans l'esprit des principes votés par notre assemblée : l'adaptabilité du service public en était le fondement. Ce projet de budget le concrétise.

En ce sens, M. Bellon considère comme particulièrement positive l'inscription dans le projet de budget de 1983 les 393 millions de francs consacrés à la vidéo-communication et les 1 milliard 700 millions de francs pour la télématique grand public.

La décision du conseil des ministres du 3 novembre 1982 de doter notre pays d'un réseau câblé de communication est, dans cette perspective, non seulement le signe de la modernisation du pays, mais aussi d'une volonté d'avant-garde, principalement si l'on tient compte du souci d'utiliser au maximum et au plus vite les fibres optiques.

Rupture dans le discours lors du vote de la loi de 1982 ; rupture dans la pratique lors des nouvelles décisions : voilà le changement !

Les décisions prises s'adapteront à la fois aux besoins d'échanges internationaux et à la volonté décentralisatrice par l'utilisation du câble. Ce mariage est révélateur des besoins modernes.

Il l'est d'autant plus qu'il s'harmonise avec les nécessités industrielles de la France. L'utilisation des fibres optiques sur une grande échelle, dans son sens volontariste, permettra à notre pays de relancer, sinon de faire naître, un secteur industriel de pointe au sein de notre électronique.

Certes, de nombreuses questions se posent : comment créer les conditions politiques et sociales nécessaires pour optimiser la réalisation d'un tel programme ? Comment, en particulier, associer les collectivités locales, départementales et régionales à une telle réalisation ?

Comment maîtriser, par notre développement industriel, les éléments d'amont et d'aval des choix technologiques et industriels décidés par le Gouvernement ?

Comment faire vivre les nouveaux réseaux et, tout particulièrement, comment financer les programmes, surtout dans le plan transitoire de mise en place ?

Autant de questions essentielles, monsieur le ministre, mais qui, aussi difficiles soient-elles, n'enlèvent rien à la qualité et à la valeur des décisions que vous avez prises.

Telles sont les idées que tenait à exprimer M. Bellon. Après vous les avoir exposés très vite (sourires), il me reste une minute qui me permettra de vous faire part d'une observation et de formuler un souhait.

**M. François d'Aubert.** C'est de la ventriloquie. (Sourires.)

**M. François Loncle.** Pour l'essentiel, à la droite de cet hémicycle, c'est l'affaire des magnétoscopes qui a occupé les orateurs ce matin.

A ce propos, nous avons pu entendre quand même un aveu de taille, puisque M. Madelin nous a indiqué que sous le précédent septennat il n'avait pas eu de politique industrielle. (Vives exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. Alain Bonnet.** C'est vrai !

**M. Alain Madelin.** En matière de produits grand public !

**M. Robert-André Vivien.** Vous êtes des irréalistes, monsieur Loncle.

**M. François Loncle.** Cette année, vous nous avez beaucoup parlé des magnétoscopes, par comparaison avec l'année dernière.

**M. Alain Madelin.** C'est pour bientôt le magnétoscope français à un million et demi ?

**M. François Loncle.** En fait, tous les procès d'intention que vous vouliez intenter lors de la discussion de la loi sur la communication audiovisuelle ou du budget de 1982 sont maintenant devenus lettre morte !

**M. Alain Bonnet.** Exact.

**M. Robert-André Vivien.** Allons donc ! Ces procès sont plus justifiés que jamais ! (Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.)

**M. Robert de Caumont.** Laissez faire, laissez couler ! (Sourires.)

**M. Bernard Schreiner.** Laissez faire les multinationales ! (Sourires sur les mêmes bancs.)

**M. François Loncle.** Vous approuvez tacitement, messieurs qui siégez dans l'opposition, les progrès de liberté que nous avons favorisés dès les premiers mois de cette législature.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Alain Madelin.** C'est la liberté surveillée !

**M. François Loncle.** S'agissant des magnétoscopes, que n'avez-vous créé une industrie, sinon française, du moins européenne, du magnétoscope ?

**M. Alain Madelin.** Tout ce que vous savez faire, c'est créer une vignette !

**M. François Loncle.** Il existait des firmes européennes, et vous avez cité les noms de certaines, monsieur d'Aubert : Grundig ou Philips, par exemple.

Que ne vous êtes-vous associés avec elles ? Des mesures viennent d'être prises pour des raisons d'intérêt national évident : mais il n'y en aurait pas eu besoin si vous aviez fait votre travail ! (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. François d'Aubert.** Le seul système qui marche, c'est le V.H.S., et il est japonais !

**M. Robert-André Vivien.** Demandez à Thomson de faire ce que vous demandez, monsieur Loncle !

On vous répondra que cela coûte deux fois plus cher !

**M. Alain Madelin.** Maintenant, on ne se préoccupe pas de l'avenir, et c'est scandaleux.

**M. Alain Bonnet.** N'interrompez pas l'orateur !

**M. François Loncle.** Mon souhait, monsieur le ministre de la communication, porte sur la décentralisation.

Sur ce point, comme sur le reste, nous avons fait une bonne loi : M. Queyranne a exprimé son avis sur la décentralisation culturelle, sur les programmes ; mon inquiétude porte sur le contenu de cette décentralisation : qui décidera ? Qui financera ?

J'avais appelé votre attention l'année dernière sur le découpage des régions. On ne peut pas créer d'un seul coup vingt-six régions pour les programmes de radio et de télévision. Mais il faut commencer, et il me paraît essentiel de modifier d'abord certains découpages aberrants, celui par exemple qui consiste à regrouper la région Centre, la région Ile-de-France et les deux régions Normandie en une seule station.

**M. Alain Bonnet.** Très juste.

**M. François Loncle.** Il faut procéder à un découpage pour donner par exemple à la Normandie une identité régionale.

En effet, s'il est un domaine culturel où il faut décentraliser, donner une identité aux régions, c'est bien celui de la communication.

Comment le financement aura-t-il lieu ? Je vous mets en garde de nouveau contre la méthode qui consisterait à faire financer cela par les conseils régionaux ou les conseils généraux. Il y aurait homogénéité dans la décision et dans l'exécution, car hélas, ces instances ont la plupart du temps des bureaux homogènes qui, décidant, exercent des pressions politiques : elles seraient inadmissibles.

Il faut prévoir tout cela, et je serais heureux que vous répondiez à ma question. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Monsieur le ministre de la communication, à la suite de l'excellent rapport de notre collègue M. Forgues, et prolongeant l'une des observations qu'il a su faire adopter par la commission des finances, ainsi qu'une brève remarque de notre collègue Mme Moreau, je vous poserai une question qui intéresse les sourds et les malentendants.

Actuellement trois millions de personnes souffrent de déficience auditive en France. L'accès aux programmes de la télévision leur est très difficile. Mais grâce aux progrès techniques, accomplis notamment sous votre impulsion, le sous-titrage de certaines émissions serait maintenant envisageable. L'opération peut s'effectuer entre autres à partir de système Antiope, utilisant le télétexte, qui ne demande qu'à être développé dans notre pays.

La commission des finances estime — mais la commission saisie pour avis est également intéressée par la question — qu'il conviendrait de franchir dans l'audiovisuel une nouvelle étape pour prendre en considération les difficultés des sourds et des malentendants. Ne serait-il pas possible d'utiliser, pendant un nombre d'heures appréciable dans l'année, le système Antiope de sous-titrage ?

Il semble possible de programmer, avec un coût budgétaire acceptable, plusieurs centaines d'heures annuellement de sous-titrage à partir de ce système.

Vous pourriez m'objecter que les récepteurs de télévision devraient être munis de « décodeurs » spéciaux. Actuellement, en raison de leur coût, ils sont presque inabornables, car ils sont produits en très petite série. Cette objection est valable pour le moment, mais elle pourrait être surmontée si la programmation de sous-titrages était engagée. On irait vers la grande série. Tant que le sous-titrage ne se fait pas parce que les « décodeurs » sont trop chers, ceux-ci restant trop chers parce qu'il n'y a pas de sous-titrage, nous sommes dans un cercle vicieux et nous ne pouvons pas progresser.

**M. Alain Bonnet.** Très juste !

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Le mouvement se prouve en marchant.

Monsieur le ministre, pour améliorer la situation, vous devrez peut-être vous rapprocher du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, afin d'envisager une aide en faveur des catégories sociales les plus défavorisées pour l'acquisition de ces « décodeurs ».

Mais, dès l'année 1983, il conviendrait d'engager plusieurs heures de programmes sous-titrés afin d'aider les sourds et les malentendants.

Cette question est urgente puisqu'elle intéresse trois millions de personnes. Des travaux ont été conduits sur ce point par nombre de députés, en particulier par M. Schreiner qui semble m'approuver en ce moment. Il y a longtemps qu'il appelle l'attention sur ce point. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Alain Bonnet.** Très bonne question !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la communication.

**M. le ministre de la communication.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je me suis réjoui en constatant que pour les trois rapporteurs et pour la majorité des orateurs, l'examen des crédits budgétaires soumis à l'Assemblée fournisse l'occasion d'une réflexion plus vaste et d'une confrontation plus que jamais nécessaire entre le Parlement et le Gouvernement sur un thème majeur.

Ce thème, qui interroge aujourd'hui notre société, influera largement sur son évolution dans les temps à venir, en assurant des modes nouveaux à ses relations internes — leurs tensions et leurs contradictions : en ouvrant de nouvelles capacités d'expression individuelles, communautaires et collectives jusqu'à présent inconnues ; en développant notre potentiel de création ; en affermissant la mémoire de notre patrimoine intellectuel, artistique, historique, national et régional ; en augmentant le rayonnement de nos idées, de nos expériences et du génie français à travers le monde.

Il est temps, me semble-t-il, d'affirmer une politique de la communication pour la France.

Pour y parvenir, il faut porter loin le regard, et imaginer ce que sera dans dix, quinze ou vingt ans la civilisation de communication dans laquelle nous entrerons forcément. Résolument ou à reculons, nous y entrerons ! Cette communication sera ce que nous décidons maintenant d'en faire : ou bien au service des hommes et de l'homme, dans l'épanouissement de l'échange, porteuse de liberté, de connaissance, de culture et de solidarité ; ou bien livrée aux ambitions de quelques-uns, et exploitée comme un marché supplémentaire offert à la cupidité des fournisseurs de produits « marketés » choisis uniquement en fonction de leur valeur commerciale.

Vous avez déjà, mesdames, messieurs les députés, entrepris de définir une politique de la communication pour la France — et vous avez avancé dans cette voie — en votant, au début de l'été, la grande loi sur la communication audiovisuelle.

Rompant avec les conformismes et les frilosités de jadis et de naguère, vous avez créé le cadre législatif qui autorise désormais l'exploration de toutes les voies de l'expression demeurées si longtemps interdites — cela avait eu pour effet, entre autres, de faire prendre à notre pays un retard considérable, mais nous allons maintenant tenter de le rattraper.

Cette loi, ces lois, cette politique, voici donc qu'elles entrent en application.

Le projet de budget que je vous présente marque une étape notable pour le service public de la radiotélévision avec les crédits correspondants à l'installation et au fonctionnement des institutions créées par le législateur.

D'abord, la Haute autorité, très modestement pourvue de quelque douze millions de francs pour se mettre dans ses meubles et travailler, avec en tout trente-six emplois et deux automobiles. Pourtant, après quelque temps, on voit bien déjà que son travail sera de grande envergure.

A cet égard, j'ai écouté avec un grand intérêt les propos tenus par M. Goux, au nom de M. Roland Dumas. Pour le ministre de la communication, comme pour la Haute autorité, son analyse des définitions juridiques des compétences de cet organisme était un enseignement d'une grande richesse.

Ensuite, il y a le conseil national de la communication audiovisuelle, avec exactement 914 700 francs, ses membres n'étant pas rémunérés. Les dotations ne sont d'ailleurs pas prélevées sur les ressources du service public de la radiotélévision nationale, mais inscrites dans les crédits des services du Premier ministre.

Dans les semaines et les mois qui viennent, les comités régionaux de la communication vont être mis en place. Ce sont des instances essentielles dans les mécanismes que vous avez voulu en matière de décentralisation. Je comprends bien que de nombreux députés aient insisté sur cet aspect de la volonté du législateur, en exprimant le souci que l'installation ait lieu très vite.

L'étape suivante sera la transformation en sociétés régionales des stations de télévision existantes avec, bien entendu, en perspective, diverses partitions, afin que des régions, jusqu'à présent regroupées dans une même zone de service, trouvent leur identité dans le domaine de la télévision. C'est vrai pour la Normandie, monsieur Loncle, mais aussi pour l'Auvergne, pour Rhône-Alpes, pour Midi-Pyrénées et pour le Languedoc-Roussillon, bref pour nombre de régions françaises.

Il existe seulement douze stations régionales mais vingt-deux régions administratives. Il ne faut d'ailleurs pas seulement transformer des stations existantes en sociétés, mais aussi développer le réseau, notamment par la transformation des centres d'actualités télévisées dépendant des stations régionales. Celles-ci doivent devenir des stations de plein exercice.

Parallèlement, l'espace de la modulation de fréquence s'ouvre à la communication sociale, conviviale, de proximité, au niveau du quartier, du pays rural, pour le service de communautés

humaines qui, jusqu'à présent, ne disposaient d'aucun moyen d'échange, parce que, longtemps, comme on l'a rappelé, les forteresses du monopole et bien des intérêts s'y opposaient, dans la crainte de la force de vérité et de contestation de ce mode d'expression.

Bientôt, avec la loi que vous avez voulue quelque 700 stations de ce type, nées d'un besoin social, d'une réalité — ne serait-ce que la réalité de la vie associative dont personne, je pense, ici ne niera la présence et le rôle dans la vie locale — seront régulièrement autorisées.

Mieux encore, désormais, ce mouvement sera soutenu, aidé, fortifié, grâce à la subvention qui pourra demain être fournie à ces initiatives, par le fonds de péréquation créé dans le cadre des dispositions budgétaires pour 1983. Il répond d'ailleurs aux vœux de l'Assemblée nationale, tels qu'ils ont été exprimés par le rapporteur de la commission spéciale lors de la discussion de la loi de juillet 1982.

Certes, on entend des critiques, ici ou là, et je ne nie pas que sur cette gamme d'ondes récemment libérée il y ait là bien des bavardages, des balbutiements, et aussi les échos d'intentions ou d'arrière-pensées qui ne sont conformes ni à la lettre ni à l'esprit de la loi. Mais l'écume n'est pas la mer, et la vague du moment rejettera bientôt au rivage les épaves, tandis qu'elle portera vers le large les talents et les richesses qu'elle aura suscités. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Georges Hage.** Quelle métaphore !

**M. le ministre de la communication.** Cette fonction de dialogue social a sa place bien marquée dans la politique globale de la communication dont nous avons ensemble entrepris le développement. Chaque instrument doit y trouver sa place avec ses vocations spécifiques.

Il s'agit bien, en effet, d'assurer les équilibres nécessaires entre les médias, dans des conditions telles que les besoins multiples de communiquer soient aussi complètement que possible satisfaits dans leur grande diversité et en évitant les concurrences stérilisantes et parfois meurtrières.

Je pense aux risques encourus par la presse écrite si elle ne pouvait ou ne savait s'adapter aux évolutions du présent et de l'avenir proche, alors qu'elle a, à l'évidence, un rôle éminent, et probablement irremplaçable à y jouer.

**M. Alain Bonnet.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de la communication.** Je vous en prie, monsieur Bonnet.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Bonnet, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Alain Bonnet.** Je constate que, une nouvelle fois, les propos de M. Robert-André Vivien étaient inexacts puisque la télévision quitte l'hémicycle au moment où vous parlez, monsieur le ministre.

**M. Robert-André Vivien.** Elle a filmé l'essentiel !

**M. Alain Madelin.** Rendez-vous au journal télévisé !

**M. Robert-André Vivien.** M. Bonnet a encore perdu une bonne occasion de se taire.

**M. le ministre de la communication.** A cause des développements attendus, il y avait une légitime inquiétude, ou, du moins, une interrogation du côté de la presse écrite.

Je pense aussi qu'il faut se défier grandement des risques de gaspillage de moyens, d'intelligence, d'argent, d'imagination créatrice qui résulteraient du dévoiement des missions de communication, lorsque — ici ou là — des compétitions inutiles conduisent les programmeurs, qui ne cessent de s'épier et de se copier, à mettre tous en place les mêmes grilles, à servir les mêmes menus, en se disputant, à prix d'or, les mêmes stars. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

A quoi rimerait donc la multiplication des réseaux s'ils devaient tous véhiculer les mêmes messages ?

**M. Alain Bocquet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre de la communication.** La multiplicité dans le domaine de la communication n'a d'intérêt et de sens que si elle sert la diversité et la pluralité. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Ces exigences — équilibre, diversité, spécificité, pluralisme — imposent donc une réflexion approfondie et des choix politiques, au sens le plus plein et le plus noble du terme, préalablement aux décisions technologiques, économiques et industrielles. En ce domaine plus qu'en tout autre, la technique doit servir et ouvrir et non pas asservir ou précéder.

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Parfait !

**M. le ministre de la communication.** Tel est l'esprit de la loi que vous avez votée ; telle est la volonté exprimée par votre

majorité; telles sont aussi les règles qui inspirent le Gouvernement dans la conception et l'exploitation des nouveaux vecteurs de communication qui vont naître.

Il y aura d'abord un programme en plus. C'est à dessein que je n'emploie pas l'expression habituelle « quatrième chaîne », car il ne saurait s'agir d'introduire un concurrent supplémentaire dans la concurrence que se livrent déjà celles qui existent; il s'agit de la création d'un nouveau réseau offrant d'autres services, répondant à des besoins différents, identifiés dans le public et ne s'adressant pas forcément toujours à tous les publics confondus dont on essaie, en vain, de dessiner le portrait-robot. Le téléspéctateur moyen n'existe pas; en tout cas, on n'en n'a jamais rencontré d'heureux.

Il y aura donc un programme en plus, livré par voie hertzienne, grâce à la reconversion du vieux réseau noir et blanc du début de la télévision, devenu inutile, et aussi d'autres programmes, nouveaux également, largement décentralisés et diversifiés, acheminés par câbles, selon l'ambitieux projet arrêté par le Gouvernement et dont mon collègue Louis Mexandeau vous a entrete nu il y a quelques jours. Je n'en parlerai donc que pour indiquer qu'à mon sens la télédistribution devrait être l'instrument privilégié pour l'exercice de deux fonctions de notre politique de communication.

Premièrement, la création et la diffusion de programmes exprimant la vie locale à partir d'initiatives des collectivités et du mouvement associatif qui doivent être, dans ce domaine, les principaux interlocuteurs et devenir les premiers utilisateurs de ce mode de transmission tout neuf dans notre pays.

Deuxièmement, la communication interactive puisque, grâce à la capacité extraordinaire des câbles en fibre optique, dits « à large bande », un particulier pourra interroger, de chez lui, toute une série de sources d'information, et opérer à son choix, monsieur Madelin, la sélection des images qu'il aura envie de regarder, à l'heure qui lui conviendra.

**M. Robert-André Vivien.** Quand et où ?

Un groupe de travail a été constitué et un crédit, modeste certes, de quatre millions a été inscrit au budget de l'I.N.A. pour apporter un appui logistique aux premières expériences de télédistribution qui vont démarrer l'année prochaine dans certaines villes ou communautés urbaines.

Enfin, le satellite français de diffusion directe sera l'un des premiers dans le monde à émettre. Je précise, à l'intention de Mme Louise Moreau — bien qu'elle ait quitté l'hémicycle — que le programme franco-allemand dans lequel nous sommes engagés sera poursuivi avec le lancement d'un premier satellite; un deuxième satellite rendra ensuite le système opérationnel et un troisième satellite sera fabriqué quelques années plus tard afin d'assurer la sécurité du dispositif. Il faut en effet que l'on puisse, à tout moment, lancer un satellite de secours, si l'un des deux satellites qui constituent le système opérationnel tombe en panne.

Dans les propositions budgétaires qui vous sont soumises, et que je vous demanderai d'approuver dans la répartition proposée, 145 millions sont inscrits dans ce but au profit de T. D. F.

**M. Robert-André Vivien.** Cela ne paiera pas la navette.

**M. le ministre de la communication.** Une partie de cette somme sera financée par l'emprunt.

Contrairement à ce que vous n'avez cessé, de répéter, messieurs de la droite, ...

**M. Robert-André Vivien et M. Alain Madelin.** De l'opposition !

**M. Robert de Caumont.** Republicaine, sans doute !

**M. le ministre de la communication.** ...et répéter à nous lasser tout au long de la discussion du projet de loi sur la communication audiovisuelle au cours de laquelle vous avez sans cesse repris la même antienne, il n'a jamais été question d'organiser les réceptions des émissions transmises par satellites uniquement à partir de têtes de câble assurant des réseaux de distribution.

**M. Robert-André Vivien.** Personne n'a prétendu cela !

**M. le ministre de la communication.** Vous l'avez encore dit tout à l'heure ! Monsieur Vivien, ne défendez par M. Madelin, il sait bien se défendre tout seul !

**M. Alain Madelin.** Qui a dit cela ?

**M. le ministre de la communication.** M. François d'Aubert, a d'ailleurs repris le même raisonnement. Consultez le *Journal officiel* si votre mémoire est défaillante.

**M. Robert-André Vivien.** C'est la vôtre qui flanche !

**M. le ministre de la communication.** Ce satellite pourra, dans une première période, diffuser trois programmes et il aura, lui aussi, sa vocation propre dans notre politique globale de communication.

A côté des outils locaux, régionaux et nationaux de communication, les satellites auront une vocation internationale puisque

ce système de communication permettra d'atteindre un auditoire potentiel d'au moins cent millions de personnes. C'est pourquoi nous avons entrepris de chercher à conclure des accords de programmation et de coproduction, d'une part, dans l'espace européen, d'autre part à l'intérieur du monde francophone.

Ces développements, désormais non plus seulement attendus, mais prévus, organisés et inscrits dans les chiffres des budgets qui vous sont soumis, posent, parmi d'autres, deux problèmes précis et urgents, qui ont été l'un et l'autre largement évoqués depuis ce matin. Le premier concerne notre capacité de création et de production d'images; le second est relatif aux effets portés dans le secteur de la communication traditionnelle, c'est-à-dire la presse imprimée.

Notre industrie de programme — je me répète et je le répète après plusieurs intervenants et après les indications qui figurent à ce sujet dans les rapports écrits — doit impérativement être adaptée et développée. En la matière les enjeux ne sont pas seulement économiques; ils sont aussi et d'abord culturels.

La multiplication des vecteurs ne peut que provoquer une forte augmentation de la demande de produits audiovisuels. Si nos possibilités d'y répondre étaient insuffisantes, rien ne pourrait empêcher l'invasion, la colonisation de produits ou de sous-produits étrangers, menaçant gravement notre identité nationale, notre présence à l'extérieur et, au bout du compte, notre capacité créatrice.

**M. Robert-André Vivien.** C'est le cas actuellement !

**M. le ministre de la communication.** C'est pourquoi le Gouvernement a décidé la création d'une mission interministérielle, coordonnée par mon département, chargée de procéder aux évaluations nécessaires et de me proposer, dans des délais brefs, les restructurations de nature à mettre ce secteur d'activité en mesure de réponse aux défis internationaux du moment. Il est bien évident — M. Bocquet, M. Schreiner et bien d'autres orateurs ont insisté sur ce sujet — que, dans ce dispositif, l'outil privilégié dont nous disposons, c'est la société française de production...

**M. Alain Madelin.** Et voilà !

**M. le ministre de la communication.** ...avec les modifications, les orientations nouvelles, qui viennent d'être apportées et les aides qui lui ont été accordées.

Une façon de faire face à ce défi international est de rechercher une meilleure commercialisation à l'étranger de nos propres productions. La loi de juillet 1982 a justement prévu à cet effet une structure spécialisée, destinée à regrouper les divers moyens, jusqu'à maintenant trop dispersés pour être véritablement efficaces. La dotation en capital de cette société de commercialisation vers l'extérieur est inscrite dans les documents budgétaires dont vous débitez, pour 15 millions de francs répartis entre l'Etat, les sociétés de programmes, l'I.N.A. et la Sofirad.

**M. Robert-André Vivien.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de la communication.** J'ai presque terminé, monsieur Vivien.

**M. Alain Madelin.** La réciprocité ne joue pas.

**M. Robert-André Vivien.** Je vous ai pourtant bien permis de m'interrompre, tout à l'heure, monsieur le ministre !... Juste une phrase !

**M. le président.** Laissez M. le ministre terminer.

**M. le ministre de la communication.** Il va de soi que notre politique de production d'images concerne aussi bien l'industrie du cinéma que celle de l'audiovisuel. L'une et l'autre doivent y rencontrer leurs certitudes d'avenir.

Les rapports n'ont jamais ou presque jamais été excellents entre le cinéma et la télévision. Ils viennent de nouveau de se tendre. Aussi ai-je pris l'initiative de rencontres qui devraient permettre aux deux parties de s'expliquer afin que les relations se normalisent !

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre de la communication.** Je veillerai à ce qu'une rémunération correcte de la diffusion des œuvres cinématographiques soit assurée. Encore faut-il que les ressources dégagées par la télévision en faveur du cinéma aillent bien au cinéma et ne servent pas seulement à grossir les profits d'un certain nombre d'intermédiaires, de marchands de pellicules qui se moquent bien de réinjecter cette manne dans le circuit français de création et de production.

**M. Alain Bocquet,** rapporteur pour avis. Très juste !

**M. Pierre Fergues,** rapporteur spécial. Voilà la vérité.

**M. le ministre de la communication.** C'est la raison pour laquelle cette année j'ai préféré augmenter le versement des



sociétés de télévision au fonds de soutien du cinéma — il a été doublé — plutôt que d'imposer une forte hausse des droits de passage. Par ailleurs, je répète que, en 1982, à la demande des professionnels du cinéma, les chaînes de télévision françaises auront diffusé soixante films de moins que l'an dernier, tout en augmentant, de façon appréciable, la proportion des films français projetés.

Voilà donc des démarches qui vont dans le sens de la recherche d'un accord entre ces deux modes d'expression.

Il faut cependant bien comprendre que le cinéma ne peut pas dans le même temps exiger la réduction du nombre des films diffusés par la télévision...

**M. Alain Madelin.** C'est faux !

**M. le ministre de la communication.** ... et une très forte augmentation des ressources qu'il en attend.

**M. Alain Madelin.** C'est faux !

**M. le ministre de la communication.** Sinon, c'est le téléspectateur qui en ferait les frais, avec moins de films et pas de programmes originaux pour les remplacer.

Il y a donc un équilibre à trouver et j'espère que nous le trouverons, comme il faut aussi rechercher et trouver la situation d'équilibre de la presse écrite dans les nouveaux ensembles de communication.

C'est un autre élément d'une politique globale.

La nécessité — MM. les rapporteurs et certains intervenants, dont M. Pénard, l'ont souligné — d'une refonte complète des règles juridiques et économiques et du système des aides publiques concernant la presse me paraît évidente.

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Alain Madelin.** Et voilà : on en vient au statut de la presse !

**M. le ministre de la communication.** La loi sur la communication audiovisuelle, que vous avez adoptée en juillet 1982, fait d'ailleurs obligation au Gouvernement de proposer au Parlement un statut des entreprises de communication avant le 1<sup>er</sup> janvier 1986.

Or, les entreprises de presse sont forcément intéressées, comme le sont, monsieur Bernard Schreiner, les radios d'initiative locale. Je les évoque parce que je suis persuadé que des questions me seront posées tout à l'heure sur leur futur régime, sur le statut de leurs personnels ou sur la qualité de journaliste de leurs collaborateurs.

Il va de soi qu'on ne discutera pas d'un statut de l'entreprise de communication — au sens de la loi de juillet 1982 — sans que soient associées à ce débat les parties prenantes, c'est-à-dire la presse écrite et les autres formes de la communication, parmi lesquelles, bien entendu, j'inclus les radios privées locales.

Une concertation de toutes les parties prenantes est, en effet, indispensable. J'ai l'intention de l'organiser sans retard. Comme vous avez manifesté votre intérêt pour ce travail considérable, j'indique à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales que je suis preneur des travaux d'approche qu'elle pourrait entreprendre ; je pense en particulier aux consultations auxquelles elle pourrait procéder.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre de la communication.** Le nombre des interlocuteurs à rencontrer est tellement élevé que plus le dialogue sera riche, plus il sera facile de trouver des solutions adaptées.

**M. Jean-Michel Boucheron (Charente), rapporteur pour avis.** Excellent !

**M. le ministre de la communication.** Je rappelle d'ailleurs que M. le Premier ministre a affirmé publiquement, dans le discours qu'il a prononcé il y a une quinzaine de jours lors de l'inauguration des nouveaux locaux de l'école supérieure de journalisme de Lille, que des dispositions financières nouvelles seraient inscrites dans le projet de budget de 1984.

Pour cette année — ce grand débat n'ayant pas encore pu avoir lieu — le Gouvernement vous suggère la reconduction des dispositions antérieures. Le régime fiscal en faveur de la presse est maintenu : T. V. A. à taux privilégié et application de l'article 39 bis du code général des impôts. Les aides directes et indirectes sont également reconduites et actualisées au taux moyen de 8 p. 100, retenue pour l'ensemble du projet de budget. Il en va de même pour les crédits de fonctionnement des services.

Il convient de souligner que, conformément aux engagements que j'avais souscrits devant vous, et conformément aux intérêts de la presse, les objectifs fixés pour les recettes de publicité à la télévision pour 1983 se situent bien, monsieur Vivien, à l'intérieur de la limite des 25 p. 100 de l'ensemble des ressources du service public, bien que ce plafond ne figure plus désormais dans la loi.

**M. Robert-André Vivien.** Elles atteignent 27 p. 100 !

**M. le ministre de la communication.** Je dis bien 25 p. 100 en y incluant les 250 millions de francs qui sont attendus des recettes de publicité sur F. R. 3.

Les autres chiffres des propositions budgétaires que je vous présente ont été abondamment cités et commentés par les rapporteurs et par d'autres intervenants. Je peux donc me contenter de les évoquer brièvement.

La taxe-redevance pour droit d'usage augmente de 11 p. 100 en passant à 311 francs pour les téléviseurs noir et blanc et 471 francs pour les téléviseurs couleur.

**M. Alain Madelin.** Elle aura augmenté de 30 p. 100 en deux ans !

**M. le ministre de la communication.** L'ensemble des moyens du service public progresse de 17 p. 100.

Il n'est attendu cette année de la taxe sur les magnétoscopes que la somme, encore bien modeste, de 175 millions de francs.

**M. Alain Madelin.** Il ne fallait pas la créer ! Ce n'est pas la peine de vous forcer !

**M. le ministre de la communication.** Rassurez-vous, les indications dont je dispose me permettent d'affirmer que le mouvement d'achat des magnétoscopes ne se trouvera ni longuement, ni véritablement freiné par l'institution de cette taxe.

**M. Alain Bonnet.** Je l'espère !

**M. le ministre de la communication.** Vous avez parlé de la vague d'importation suscitée. Vous devriez pourtant savoir que, jusqu'à présent, ce ne sont pas les particuliers qui se sont précipités chez les revendeurs, mais que ce sont les revendeurs qui se sont précipités, en anticipant sur leurs commandes au Japon. Par conséquent, aucun risque de pénurie n'est à craindre !

Je connais même un marchand — il ne s'agit certainement pas d'un cas unique — qui rassurait l'un de ses clients ennuyé de devoir acquérir un magnétoscope avant le 1<sup>er</sup> janvier alors qu'il disposait de stocks suffisants et que, même en cas d'achat au mois de mars, il aurait encore des magnétoscopes et qu'il pourrait faire comme si la vente était antérieure à la Saint-Sylvestre.

**M. Alain Madelin.** Il n'aura qu'à le déclarer au nom de Georges Fillioud.

**M. le ministre de la communication.** Parallèlement à l'instauration de cette redevance sur les magnétoscopes, il faut tout de même noter — et les rapporteurs n'y ont pas manqué — que 800 000 foyers supplémentaires seront totalement exonérés des taxes sur la télévision et sur les magnétoscopes en 1983. Cela concerne notamment toutes les personnes âgées de plus de soixante ans qui ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. On peut rapprocher ces données, même s'il convient de ne pas établir de fausse symétrie. Je sais que les possesseurs de magnétoscopes ne sont pas forcément tous des gens riches. Mais je sais aussi que les personnes âgées qui ne paient pas d'impôt sur le revenu sont toutes des personnes pauvres, et qu'il faut les exonérer de ces redevances.

**Plusieurs députés socialistes.** Très bien ! Très bien !

**M. le ministre de la communication.** Avec les moyens ainsi dégagés, que feront, en 1983, les organismes de la radiotélévision nationale ? Là encore, il s'agit d'affirmer, à l'intérieur d'une politique d'ensemble de la communication, une politique précise du service public de la radiotélévision nationale. Cette politique est inscrite dans les termes de la loi que vous avez votée, et il s'agit de la traduire dans les chiffres du projet de budget pour l'année prochaine.

Les crédits de fonctionnement des sociétés nationales et des établissements publics sont contenus, dans ces propositions budgétaires, dans une hausse limitée à 8 p. 100, règle générale dans l'ensemble du secteur public et parapublic. Cela signifie pour la radiotélévision le gel des effectifs à leur niveau de 1982. Par conséquent, il faudra, monsieur Bernard Schreiner, que les besoins nouveaux en effectifs, notamment ceux qui tiennent aux missions nouvelles ou développées de la radiotélévision, soient satisfaits par un redéploiement des effectifs actuels. C'est, monsieur Robert-André Vivien, un exemple des dispositions arrêtées pour freiner l'accroissement des dépenses de fonctionnement des organismes de service public, selon le vœu que vous avez émis pour la énième fois. Vous êtes enfin entendu, et cela par un ministre du Gouvernement de la gauche.

En revanche, la politique générale, notamment la politique de décentralisation...

**M. Robert-André Vivien.** Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de la communication.** J'en termine, monsieur Robert-André Vivien.

La politique de décentralisation qui a été définie ici sera appliquée et poursuivie.

La nouvelle société de radiotélévision outre-mer reçoit une dotation en capital de 8 millions de francs et 40 millions de francs en mesures nouvelles pour développer ses activités.

Radio France internationale, conformément à une volonté très ferme et souvent exprimée du Parlement, bénéficiera de 32 millions de francs de dotation en capital, de 70 millions de francs en mesures nouvelles, plus 50 millions en équipements, notamment inscrits au budget de T. D. F., pour la création de nouveaux émetteurs et l'achèvement de programmes engagés, tel celui de Guyane, destiné à « arroser » l'Amérique du Sud. Nous pourrions ainsi, en quelques années, placer notre dispositif d'action extérieure radiophonique au niveau qui convient à notre pays.

Enfin, la politique de décentralisation du service public en métropole est dotée de 150 millions de francs pour la radio et de 220 millions de francs pour la télévision. Ce programme a été évoqué par quelques-uns d'entre vous, et des précisions vous seront progressivement apportées. On note une dotation en moyens supplémentaires pour la télévision. J'indique, répondant ainsi à une question de M. Quycyranne, que, dans la mesure où le secteur radiophonique, jusqu'à présent exploité par F. R. 3, est transféré à Radio France, ce budget de décentralisation servira à la fois à poursuivre l'installation de radios locales du type départemental — douze d'entre elles ont été créées grâce aux crédits de 1982 — et à enrichir et modifier les modes d'exploitation des émetteurs régionaux.

Quant aux structures de la décentralisation prévues par la loi, elles commenceront, dès l'année prochaine, à être mises en place. Et puisque la question m'a été posée par plusieurs d'entre vous, j'indique qu'il sera sans doute possible, en 1983, à la fois sur les plans financier, humain et administratif, de procéder à l'installation de trois sociétés régionales de télévision et de trois sociétés régionales de radio. Des études ont déjà été conduites pour savoir quelle pourrait être leur localisation, mais, en définitive, c'est au conseil d'administration de ces sociétés qu'il appartiendra de trancher, sur la base des dossiers qui auront été fournis par les services.

Vous constaterez ainsi, mesdames et messieurs les députés, que les chiffres que je vous présente traduisent bien la volonté que vous avez en son temps exprimée — qui s'est d'ailleurs trouvée confirmée dans bien des propos que j'ai entendus depuis ce matin — et qui est aussi celle du Gouvernement. Notre détermination est grande, et je constate qu'elle nous est commune — majoritairement commune — d'impulser une politique nouvelle cohérente, une politique de la communication pour la France. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le ministre, puis-je ajouter un mot ?

**M. le président.** Non, monsieur Robert-André Vivien, M. François d'Aubert m'a fait signe qu'il demandait la parole, sans doute pour un rappel au règlement.

**M. François d'Aubert.** M. Vivien a demandé la parole avant moi.

**M. le président.** Mais pas pour un rappel au règlement.

**M. François d'Aubert.** M. Vivien a souhaité répondre au ministre.

**M. le président.** M. Vivien est assez grand pour demander la parole.

**M. Robert-André Vivien.** J'ai demandé à interrompre M. le ministre !

**M. le président.** M. le ministre ne vous a pas autorisé à le faire.

**M. Robert-André Vivien.** Pourtant, pour ma part, je l'avais autorisé à m'interrompre.

#### Rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est donc à M. François d'Aubert, pour un rappel au règlement.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 120 du règlement relatif à l'organisation des débats pendant la discussion du projet de loi de finances. Cependant, je veux faire observer que M. Vivien aurait dû intervenir avant moi, puisque j'avais cru comprendre que M. le ministre l'avait autorisé à l'interrompre à la fin de son exposé.

**M. Alain Bonnet.** Sur quel article ce rappel au règlement est-il fondé ?

**M. le président.** M. le ministre n'a pas donné l'autorisation à M. Vivien de l'interrompre. S'il l'avait fait, j'aurais donné la parole à M. Vivien. Laissez-moi présider, et venez-en à votre rappel au règlement.

**M. Robert-André Vivien.** Il faut croire que les questions que je voulais lui poser auraient gêné le ministre !

**M. le ministre de la communication.** De toute façon, vous avez l'habitude de parler sans y être autorisé !

**M. François d'Aubert.** Dans un débat budgétaire, le ministre est tout de même censé répondre aux questions qui lui sont posées. La taxe sur les magnétoscopes a provoqué une sorte de débat national, mais M. le ministre en a traité bien rapidement. Il n'a pas répondu, notamment, à deux questions qui lui ont été posées par presque tous les orateurs qui ont abordé ce problème de la taxe sur les magnétoscopes.

La première concerne l'affectation du produit de la taxe. Sera-t-il affecté, oui ou non, à la création ?

**M. le président.** Permettez-moi de vous interrompre, mon cher collègue. Notre procédure prévoit des questions. Chaque groupe a la liberté d'en poser. J'observe que le groupe socialiste en a posé cinq et le groupe du rassemblement pour la République quatre. Vous-même n'en avez pas posé, ni d'ailleurs aucun membre de votre groupe.

**M. Joseph Pinard.** Carence du groupe Union pour la démocratie française !

**M. le président.** Alors, à quoi bon un rappel au règlement qui ne se fonde pas sur l'article que vous avez invoqué ? Je vous demande donc de terminer en quinze secondes.

**M. François d'Aubert.** Le ministre, dans son exposé général, doit répondre aux interventions des orateurs. Or nous estimons qu'il ne le fait pas en ce qui concerne l'affectation de la taxe, ni sur le point de savoir s'il serait disposé à accepter des amendements tendant à réduire le montant de la taxe sur les magnétoscopes.

**M. Alain Bonnet.** Vous interviendrez sur les amendements !

**M. Pierre Fergues, rapporteur spécial.** Oui, il y en a une série !

**M. le président.** En effet, monsieur d'Aubert, les amendements vous donneront l'occasion de vous exprimer.

Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe socialiste, groupe du rassemblement pour la République.

Je rappelle que l'auteur de la question dispose de deux minutes.

Dans l'intérêt du débat, je demande instamment aux intervenants de respecter strictement ce temps de parole et au Gouvernement de répondre avec la plus grande concision.

Mes chers collègues, j'ai l'intention de lever la séance avant treize heures, et j'insiste donc pour que vous respectiez ces consignes données par la conférence des présidents unanime.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Alain Bonnet.

**M. Alain Bonnet.** Monsieur le ministre, pour favoriser la décentralisation, vous avez créé douze stations régionales de radiotélévision pour lesquelles la publicité sera une ressource financière importante. Mais l'introduction de ce mode de financement ne va pas sans poser des problèmes aux journaux locaux. C'est pourquoi mon collègue Duprat et moi-même vous demandons de bien vouloir préciser quel sera le mode de financement de ces stations régionales et, car cela est lié, dans quels délais vous envisagez une réforme du statut de l'entreprise de presse.

Je voudrais aussi, monsieur le ministre, revenir sur un problème que j'avais soulevé en commission des finances, celui de la régularité, au regard de l'article 62 de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, de cette fameuse taxe sur les magnétoscopes.

Je vous demande, en juriste et non en homme passionné, ce que vous pensez de ce problème.

De même, j'avais souligné — et j'attends sur ce point une réponse technique de votre part — que l'application de cette taxe aux magnétoscopes compacts était assez curieuse dans la mesure où ces matériels ne permettent pas d'enregistrer les émissions de télévision.

**M. Alain Madelin.** Voyez le décret !

**M. Alain Bonnet.** Enfin, un décret est paru hier — et je regrette que la commission des finances n'ait pas pu, faute de temps, entendre le ministre sur ce point — qui tend à exonérer les personnes âgées démunies du paiement de toute redevance. Ne pourrait-on, comme le proposait notre rapporteur, M. Bocquet, étendre cette exonération aux associations et aux établissements scolaires ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la communication.

**M. le ministre de la communication.** Je voudrais d'abord répondre à M. le rapporteur général du budget qui m'a interrogé sur les dispositions à prendre en faveur des sourds et des malentendants.

Cette année, des efforts considérables ont été consentis, non en raison d'une obligation inscrite dans les cahiers des charges, mais à la suite d'une négociation avec les responsables de T.F. 1, d'Antenne 2 et de F.R. 3. Un programme spécifique est désormais diffusé sur chacune de ces chaînes à l'intention des sourds et des malentendants, et les émissions sous-titrées ou qui font l'objet d'une traduction en langage gestuel sont de plus en plus nombreuses. Bien entendu, nous ne pouvons que souhaiter que le nombre en soit encore augmenté.

Ainsi que l'indique le rapport de M. Bocquet, la technique nous offre maintenant de nouveaux moyens de résoudre ce problème, grâce au sous-titrage utilisant le système Antiope.

Nous avons, depuis plusieurs mois déjà, pris les contacts nécessaires, et d'abord, au niveau interministériel avec mon collègue des affaires sociales et de la solidarité nationale, afin d'envisager les différentes possibilités de financement et pour examiner dans quelles conditions une affaire comme celle-ci pourrait être conduite. T.D.F., qui assure l'exploitation du système Antiope, et les représentants de chacune des chaînes ont participé aux discussions pour voir comment on pourrait avancer dans ce domaine, après consultation des organismes représentatifs de ces handicapés.

La technique est parfaite, mais l'on se heurte à des problèmes de coûts. Pour 1 000 heures de programme, le coût supplémentaire serait en effet de 23 millions de francs. C'est une dépense qui peut être envisagée. Encore faut-il pouvoir dégager des fonds nécessaires.

Comme l'a souligné le rapporteur général, nous nous heurtons à un problème industriel, celui de la fabrication et du coût des décodeurs qui devraient être installés chez chaque sourd ou malentendant désireux de disposer d'une traduction. Les prix actuellement avancés par les industriels sont très élevés. Peut-on trouver un dispositif social qui permette d'en assurer le pré-financement avec un système de location? Nous avons engagé des recherches dans cette direction. Bien entendu, si un organisme public ou mixte pouvait passer une commande massive à nos industriels, cela aurait pour effet de faire baisser de façon considérable le prix unitaire. Quoi qu'il en soit, vous pouvez être assuré, monsieur le rapporteur général, que nous suivons très attentivement cette question.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le ministre de la communication.** Si j'ai bien compris, la réponse qui intéresse essentiellement M. Alain Bonnet est celle à sa question sur la publicité diffusée par les stations régionales.

**M. Alain Bonnet.** Les réponses aux autres questions m'intéressent également! (Sourires.)

**M. le ministre de la communication.** Je crois avoir déjà répondu par avance à la tribune au sujet des entreprises de communication, et cela de façon aussi complète que possible.

Quant à l'introduction de la publicité sur les stations régionales de F.R. 3, elle se fera cette année à titre expérimental, vraisemblablement dans trois régions qui n'ont pas encore été choisies.

**M. Robert-André Vivien.** Avez-vous consulté la presse régionale?

**M. le ministre de la communication.** J'ai pris quelques contacts avec les organismes représentatifs de la presse et, individuellement, avec un certain nombre de responsables de quotidiens régionaux.

**M. Alain Madelin.** A la tête du client!

**M. le ministre de la communication.** Je souhaite très vivement ne mener cette expérience dans deux ou trois régions en 1983, qu'après avoir trouvé un terrain d'accord avec les principaux titres locaux et surtout avec le quotidien régional. Je peux indiquer à l'Assemblée, sans révéler de secret, que trois dirigeants de grandes entreprises de presse quotidienne régionale m'ont donné leur accord sous réserve d'une négociation qui devrait aboutir à une définition plus précise des conditions de cette exploitation expérimentale.

Vous venez de parler de « consultation de la presse régionale », monsieur Robert-André Vivien... sans que le président vous ait donné la parole.

**M. Robert-André Vivien.** Bien sûr, vous refusez d'être interrompu!

**M. le ministre de la communication.** La presse régionale, monsieur Vivien, sera associée à la négociation, à la définition des modalités selon lesquelles cette publicité sera recueillie.

**M. Alain Madelin.** Et la régie?

**M. le ministre de la communication.** La presse régionale sera également associée aux régies de publicité régionales.

**M. Robert-André Vivien.** Dans quelles conditions? Cela ne veut rien dire!

**M. le ministre de la communication.** Monsieur Vivien, nous ne sommes pas en train de signer un contrat!

**M. Robert-André Vivien.** Vous deviez réunir une table ronde, et vous ne le faites pas!

**M. le ministre de la communication.** Enfin, monsieur Alain Bonnet, je n'ai pas très bien compris votre remarque relative aux magnétoscopes compactes. En effet, la question est de savoir si ceux-ci permettent ou non l'enregistrement des modulations des émissions de télévision.

Quant à l'affectation de la taxe, il suffit de se donner la peine de consulter les documents budgétaires pour savoir que le produit de la taxe sur les magnétoscopes, comme le produit de la taxe sur les récepteurs de télévision, viendra abonder l'ensemble des moyens du service public de la radiotélévision nationale.

**M. Robert-André Vivien.** Et le cinéma?

**M. le ministre de la communication.** Cela est indiqué très clairement dans les documents budgétaires. Ne feignez pas de l'ignorer. Ou alors c'est que vous ne m'avez pas écouté — ce que je vous pardonnerais volontiers — mais aussi que vous n'avez pas lu les rapports.

**M. Alain Madelin.** Il n'y a pas si longtemps, vous parliez de la création! On vous avait cru.

**M. Alain Toubon.** Pas plus tard qu'en juillet!

**M. Alain Bonnet.** Monsieur le ministre, je vous ai posé une question sur la régularité de la taxe sur les magnétoscopes au regard de l'article 62 de la loi du 29 juillet 1982.

**M. le président.** Monsieur Bonnet, vous n'avez plus la parole.

**M. Robert-André Vivien.** M. Bonnet avait posé quatre questions!

**M. le président.** La parole est à M. Loncle.

**M. François Loncle.** Monsieur le ministre, il n'est pas facile — je le reconnais volontiers et j'en suis heureux — de poser aujourd'hui des questions sur l'information, dans la mesure où, à l'évidence, mais nos collègues de l'opposition ne semblent pas en être conscients, il n'existe plus de tutelle, plus de dépendance.

**M. Alain Madelin.** Demandez à M. Jean Poperen!

**M. François Loncle.** Nous avons donné la liberté aux radios et aux télévisions, et il n'est pas question de reprendre quoi que ce soit.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Très bien!

**M. Robert-André Vivien.** Dites cela aux journalistes!

**M. François Loncle.** La liberté que nous avons donnée à la Haute autorité, aux présidents des sociétés de radio et de télévision, aux journalistes...

**M. Jacques Toubon.** Lisez le *Petit Bocquet illustré*!

**M. François Loncle.** ... est irréversible. Nous n'avons donc pas, monsieur le ministre, à vous interroger sur l'information comme nous le faisons autrefois, et c'est là une grande nouveauté.

Une question, cependant, me tient à cœur, et je ne suis pas le seul, loin de là, à y porter un grand intérêt. C'est si vrai que, à deux reprises...

**M. Alain Madelin.** Il s'agit de Jacques Hébert?

**M. François Loncle.** Monsieur Madelin, vous montrez à longueur de temps que vous et vos amis êtes des malentendants politiques. Mais vous allez avoir bientôt un service à votre disposition, ainsi que M. le ministre vient de vous le confirmer. (Rires sur les bancs des socialistes.) Essayez cependant de m'écouter.

**M. Alain Richard.** Ce sont des « malcompreneurs »! C'est différent!

**M. François Loncle.** Il s'agit d'une affaire particulière, mais qui revêt une valeur hautement symbolique. Je veux parler de la sanction qui a frappé il y a quelques semaines le journaliste de grand talent Bernard Langlois. Nous l'avons ressentie comme une sorte de retour au passé. En effet, il y avait pluralisme au journal Antenne 2 midi. Il y avait deux manières de présenter l'information, et c'est la façon d'informer « autrement » qui a été sanctionnée. Je l'ai vivement déploré, et avec moi de nombreux téléspectateurs, surtout des jeunes.

**M. Emmanuel Aubert.** Ce n'est pas à nous qu'il faut le reprocher!

**M. Alain Madelin.** Adressez-vous à la Haute autorité.

**M. François Loncle.** Le 10 mai a été l'aboutissement d'un mouvement politique profond qui ne visait pas seulement à

sanctionner les pratiques de l'ancien gouvernement et son incapacité à résoudre la crise économique. Il s'agissait, bien au-delà, d'un phénomène culturel embrassant tous les aspects de la vie, qui, en réalité, a sanctionné un certain type de fonctionnement de la société.

**M. Jacques Toubon.** Et les deux minutes, monsieur le président ?

**M. le président.** Monsieur Loncle, je vous rappelle que vous ne disposez que de deux minutes pour poser votre question.

**M. François Loncle.** Sans doute me suis-je laissé emporter par ma fougue et par ma conviction, monsieur le président, mais j'en ai terminé.

Monsieur le ministre, je ne vous adresse pas de critique...

**M. Emmanuel Aubert et M. Jacques Toubon.** Ah !

**M. François Loncle.** ...pas plus que je ne demande à la Haute autorité d'intervenir en ce domaine. J'émet simplement un regret et je souhaite que les présidents des sociétés nationales de radiotélévision, notamment le président d'Antenne 2, se sentent libres, non seulement des pressions du pouvoir politique, mais encore des pressions d'un certain conformisme ou d'un certain conservatisme, celui qu'évoquait Jacques Kayser autrefois, celui qu'a évoqué le Premier ministre à Lille en regrettant la nature conservatrice de l'information.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

#### Rappel au règlement.

**M. Jacques Toubon.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Toubon, pour un rappel au règlement.

**M. Christian Pierret, rapporteur général.** Sur quel article ?

**M. Robert-André Vivien.** Sur les articles 118 à 121 !

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le président, la procédure des questions n'est pas conçue pour qu'on exprime des regrets ou des convictions, ce que vient de faire M. Loncle. Je déplore que nous ayons perdu dix minutes en méconnaissant le règlement.

**M. Pierre Forgues, rapporteur spécial.** Une de plus de perdue !

**M. le président.** Monsieur Toubon, président avec le plus grand libéralisme, j'ai accordé aux uns et aux autres un peu de marge par rapport au temps imparti. Mais vous êtes fondé à rappeler que les questions doivent être exposées en deux minutes.

**M. Jacques Toubon.** Merci, monsieur le président.

**M. Georges Hage.** M. Madelin a bien parlé dix-sept minutes tout à l'heure alors qu'il n'avait droit qu'à dix !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la communication.

**M. le ministre de la communication.** Monsieur François Loncle, je vous ai entendu, je vous ai compris et je ne vous répondrai pas. Vous savez d'autant mieux pourquoi que vous avez pris vous-même la précaution d'indiquer mes raisons dans le préambule de votre question.

**M. Jacques Toubon.** Et voilà !

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié au *Journal officiel* (lois et décrets) du 19 novembre 1982 sa décision concernant la loi modifiant le code électoral et le code des communes et relative à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales.

Ce texte lui avait été déféré par plus de soixante députés en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

— 3 —

#### ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE PARIS ET DES CONSEILS MUNICIPAUX DE LYON ET DE MARSEILLE

##### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu la lettre suivante :

Paris, le 18 novembre 1982.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de certaines dispositions du code électoral relatives à l'élection des membres du conseil de Paris et des conseils municipaux de Lyon et de Marseille.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme. J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mardi 23 novembre, à douze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

— 4 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Communication et radiotélévision (lignes 60 à 62 de l'état E et articles 44 et 50) (suite) :

Annexe n° 10. — M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome VIII (Communication), de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1166, tome IX (radiotélévision), de M. Alain Bocquet, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Consommation :

Annexe n° 11. — M. Serge Beltrame, rapporteur spécial ; avis n° 1170, tome V, de M. Maurice Cornette, au nom de la commission de la production et des échanges.

Articles non rattachés : articles 45 à 47, 51 à 54, 58 et 59.

Articles de récapitulation : 28 à 30 et 33 à 35.

Eventuellement, seconde délibération.

Explications de vote et vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1983.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.